



MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES PROFILS MIGRATOIRES DE VILLE

MIGRATION VILLE-À-VILLE EN MÉDITERRANÉE
DIALOGUE, CONNAISSANCE ET ACTION

OCTOBRE 2017

Mis en œuvre par



Partenaire associé



Co-financé par l'Union Européenne



Co-financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC**

Tous droits réservés. Toute reproduction, copie et/ou transmission intégrale ou partielle de cette publication par quelque procédé que ce soit, électronique ou mécanique, y-compris la photocopie, l'enregistrement ou tout autre système informatisé de mise en mémoire ou de recherche des données sans la permission des détenteurs du droit d'auteur, l'ICMPD, ainsi que les partenaires du projet CGLU et ONU-Habitat.

Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Union Européenne (UE) et la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'UE ou de la DDC.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	03
1. INTRODUCTION	10
2. TAILLE DES VILLES	10
3. POPULATIONS DE MIGRANTS DANS LES VILLES	11
a. La part de migrants dans la population	11
b. Facteurs externes affectant la migration	12
c. Pays d'origine	13
d. Age	16
e. Genre	16
4. DONNÉES DES PROFILS MIGRATOIRES: DÉFIS ET LIMITES	18
a. Définir la ville	18
b. Définir les migrants	18
c. Limites des données	19
5. SITUATION DES POPULATIONS MIGRANTES DANS LES VILLES	20
a. Logement	20
b. Éducation	20
c. Marché du travail	21
6. GOUVERNANCE PARTAGÉE DE LA MIGRATION	24
a. Répartition des compétences	24
b. Coopération entre les échelons locaux et nationaux sur la migration	25
c. Cadres institutionnels locaux	28
i) Systèmes de gouvernance des villes	28
ii) Coopération Locale	29
7. POLITIQUES	31
a. Approches nationales façonnant les politiques locales	31
b. Aperçu des politiques locales	32
8. SERVICES LIÉS À LA MIGRATION ET L'INTÉGRATION AU NIVEAU LOCAL	34
a. Services pour les nouveaux arrivants	34
i. Acteurs impliqués dans l'implémentation locale	34
ii. Similitudes dans l'implémentation locale	34
b. Éducation	38
i. Acteurs impliqués dans l'implémentation locale	38
ii. Points communs des mises en œuvre locales	39
c. Intégration au marché du travail	41
i. Acteurs impliqués dans l'implémentation locale	41
ii. Points communs des mises en œuvre locales	41
d. Logement	43
i. Implémentation locale	43
e. Santé	44
i. Implémentation locale: acteurs, mécanismes et similarités	44
9. LA JOUISSANCE DES DROITS DES MIGRANTS	44
a. Éducation	44
b. Emploi	46
c. Logement	48
d. Santé	49
10. APPROCHES CIBLÉES ET GRAND PUBLIC	50
a. Définitions et compréhension	50
b. Les approches des villes	50
c. Pratiques pertinentes	51

Le projet Migration Ville -à- Ville en Méditerranée (MC2CM) a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance migratoire à l'échelle de la ville. Il est mis en place par un consortium dirigé par le Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD) en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat), avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en partenaire associé, dans le cadre du Dialogue sur les Migrations de Transit en Méditerranée (MTM). Véritable pionnier, MC2CM est parvenu à réunir des villes des deux rives de la Méditerranée pour établir un dialogue et faciliter le développement et le partage de connaissances afin de mener des actions concrètes. Le projet est financé par l'Union Européenne (UE) au travers de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) et cofinancé par la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC).

- Le projet a fait intervenir les villes d'Amman, Beyrouth, Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Turin, Tunis et Vienne et s'est plongé dans le contexte local de chaque ville en produisant des Profils Migratoire de Ville et des Documents de Priorités validés par les autorités et les participants des différentes villes.

Ce rapport est une analyse comparative des 9 Profils Migratoires de Ville produits dans le cadre du projet MC2CM. Il a été réalisé par Rachel Westerby avec la contribution d'experts locaux, d'élus municipaux et des partenaires du consortium.

Plus d'informations, notamment les résumés des Profils Migratoire de Ville, sont disponibles sur www.icmpd.org/MC2CM

Mis en œuvre par



Partenaire associé



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Projet de Migration Ville-à-Ville en Méditerranée (MC2CM) a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance migratoire à l'échelle de la ville dans un réseau de villes d'Europe et du sud de la Méditerranée. Les villes participantes sont **Amman, Beyrouth, Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Tunis, Turin et Vienne.**

Ces villes ont été choisies puisqu'elles représentent de larges zones urbaines, démontrent d'une présence importante de migrants, d'une expérience dans la coopération internationale dans le domaine de la migration, de bonnes pratiques en matière d'intégration et de diversité et surtout d'un intérêt et d'un engagement.

MC2CM s'est plongé dans le contexte local de chaque ville en produisant des Profils Migratoire de Ville et des Documents de Priorités validés par les autorités et les participants des différentes villes.

Ce document présente une synthèse des 9 Profils Migratoire de Ville et est produite dans le cadre du projet de Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM).

La migration est par définition un phénomène changeant, fluide et les données sur les populations migrantes ne peuvent que capturer des moments précis de son développement. Le statut des villes dans le domaine de la migration est aussi fluide et changeant et s'illustre dans certaines des villes sélectionnées qui sont devenues des pôles d'émigration, d'immigration, de transit et de destination à différentes périodes.

Les migrations ont une dimension historique importante, particulièrement au niveau local compte tenu des anciennes expériences de villes telles que Amman et Beyrouth avec l'accueil de réfugiés palestiniens depuis la fin des années 1940, l'expérience de Lisbonne en tant que ville avec une longue histoire tant d'émigration que d'immigration, la situation unique de Tanger comme carrefour des cultures et le rôle de Vienne comme précurseur de la politique d'intégration des migrants. MC2CM a tiré profit de ce savoir-faire pour faciliter l'enrichissement mutuel et tirer des enseignements de ces expériences.

La rédaction des Profils Migratoires dans le cadre du projet MC2CM a été menée par des experts nationaux expérimentés et réalisés en réunissant l'expertise et l'expérience d'un large éventail d'acteurs au sein des administrations des villes sélectionnées, de la société civile aux organisations privées travaillant sur les questions de migration au niveau local, et des sphères de coordination et politiques pertinentes au niveau des gouvernements régionaux et nationaux.

Le processus de rédaction des Profils a eu un certain nombre d'importantes répercussions pour les villes participantes. Dans bien des cas, les Profils représentaient la première publication compilant et analysant des données souvent disparates sur la situation de la migration au niveau local et ont mis en évidence les lacunes et limites des données disponibles. Les Profils ont aussi fourni une plateforme pour une future coopération renforcée sur la migration entre des acteurs des différents niveaux de gouvernement, qui dans

plusieurs cas n'avaient jamais collaboré dans ce domaine. Enfin, le processus de rédaction des Profils a également incité les villes à développer des idées et visions nouvelles de leur rôle en tant qu'acteurs de la migration, tant au niveau de la gouvernance locale que dans le contexte national.

1. POPULATIONS MIGRANTES DANS LES VILLES PARTICIPANTES

Les migrants choisissent de s'installer dans des zones urbaines. La part de migrants présents dans les villes est supérieure à celle au niveau des territoires nationaux, notamment dans les capitales qui attirent à la fois les migrants internes et externes. La part de la population née à l'étranger à Madrid et Vienne représente près du double de la part de cette population à l'échelle nationale, tandis que le gouvernorat de Tunis accueille 18% de l'ensemble de la population migrante en Tunisie.

Plusieurs facteurs externes ont influencé les **populations migrantes dans les villes participantes**, notamment les mouvements de réfugiés, l'adhésion de nouveaux États membres à l'UE, la crise financière et économique depuis 2008 et les conditions changeantes d'accès au statut de résident et à la citoyenneté.

La part des étrangers (définis comme ceux ayant une nationalité différente) au sein des populations des villes varie entre moins de 5% (Tanger) et 31% (Amman). Amman et le Grand Beyrouth (14%) accueillent les plus

larges groupes d'étrangers au sein du réseau des villes, et Vienne (27%) pareillement parmi les villes européennes. Ces chiffres augmentent, notamment dans les villes européennes, si l'on considère les migrants naturalisés.

En ce qui concerne les pays d'origine des populations migrantes dans les villes participantes:

- **Les ressortissants de l'UE** constituent une part importante des migrants dans toutes les villes participantes européennes et à Tanger.
- **Les relations historiques, coloniales et linguistiques** persistent dans les schémas migratoires contemporains, avec par exemple la présence de ressortissants des pays PALOP¹ et du Brésil à Lisbonne, d'Amérique latine à Madrid, du Maghreb à Lyon et des ressortissants européens à Tanger.
- Amman et Beyrouth accueillent des **populations importantes de réfugiés**, à la fois des populations de réfugiés palestiniennes de longue date et d'autres arrivées plus récemment d'Irak et de Syrie, tandis qu'en Europe les arrivées de réfugiés ont considérablement modifié la composition des populations migrantes à Turin et Vienne.

La situation des populations migrantes dans les villes participantes sont caractérisées, à des degrés divers, par:

¹ Pays africains de langue officielle portugaise et anciennes colonies portugaises (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé). La Guinée Equatoriale n'est pas un pays PALOP mais seulement un membre de la CPLP (Communauté de Pays de Langue Portugaise).

- **L'exclusion sociale**, notamment en termes de pauvreté et de difficultés d'accès aux services et aux droits fondamentaux.
- **De mauvaises conditions de logement** par rapport aux populations non migrantes.
- **La discrimination**, due aux droits restreints qu'entraînent les différents par les statuts légaux et à l'accès difficile et parfois discriminant aux services sociaux.
- **Des niveaux plus élevés de chômage comparé aux populations non migrantes, le sous-emploi et des situations d'emploi précaire ou d'exploitation.** Les migrants sont aussi disproportionnellement représentés dans des secteurs tels que le commerce et les services, la production et l'industrie et la construction.

Les populations migrantes sont généralement concentrées dans la tranche d'âge des 20–45 ans, sauf pour les populations de réfugiés qui ont généralement un nombre plus élevé d'enfants entre 0 et 16 ans. Les femmes migrantes sont plus nombreuses que les hommes à Lyon, Madrid, Turin et Vienne et leur nombre augmente plus rapidement en proportion de la population migrante dans plusieurs autres villes.

2. DONNÉES SUR LA MIGRATION DANS LES VILLES

Les données statistiques disponibles sur les populations migrantes et l'intégration aux villes participantes ont différents niveaux de qualité. Les Profils mobilisent un large éventail de sources de données qui font référence à différentes époques et utilisent des différentes définitions de termes et catégories courants². Les données des Profils Migratoires ont ainsi une valeur limitée en termes de comparaison des situations de migration des différentes villes.

Les sources statistiques utilisées dans les documents des Profils Migratoires:

- utilisent différentes définitions et catégories de termes courants,
- se réfèrent à différentes époques ou points dans le temps,
- offrent des informations plus détaillées pour les populations migrantes plus anciennes, par rapport à celles disponibles sur les nouveaux arrivants.

Cinq villes (Amman, Lisbonne, Madrid, Turin, Vienne) recueillent ou collectent systématiquement des données relatives à la migration à leur niveau. Les villes du sud de la Méditerranée ont tendance à compter fortement sur les informations générées par les organisations internationales.

² « Réfugié », par exemple, est utilisé par les villes en dehors de l'Europe pour désigner les individus enregistrés comme réfugiés par le HCR ou l'UNRWA, et par les villes européennes pour désigner les individus reconnus comme réfugiés ou bénéficiant d'une protection subsidiaire au terme d'un processus de demande d'asile.

3. GOUVERNANCE MIGRATOIRE A PLUSIEURS NIVEAUX

Les villes n'ont aucun pouvoir décisionnel en ce qui concerne les entrées sur le territoire national ou les conditions de séjour: cette compétence dépend des gouvernements nationaux.

Des politiques nationales d'intégration des migrants existent dans cinq pays européens, avec une compétence pour la prise de décision partagée aux niveaux régionaux et locaux dans quatre d'entre eux. **La compétence partagée s'exerce dans des domaines spécifiques des politiques d'intégration**, généralement dans l'éducation et la santé. **Les villes du sud de la Méditerranée ont souvent une**

fonction générale de gestion urbaine, avec une compétence limitée dans les domaines des politiques d'intégration qui sont décidées au niveau national.

La coopération multi-niveaux en matière de migration et intégration vont de mécanismes et procédures structurées, d'une coopération informelle basée sur des intérêts et accords communs, à très peu voire une absence de coopération. Dans ces cas, les villes prennent conscience de l'importance de la migration dans leur gestion urbaine et de leur rôle d'acteurs de la migration, ce qui rapproche les différents acteurs de tous niveaux vers plus de coopération.

Vienne est la seule ville ayant des responsabilités à la fois administratives et politiques pour l'intégration des migrants. D'autres villes européennes coordonnent administrativement les travaux dans les domaines des politiques d'intégration dans lesquels elles sont les plus actives. En l'absence de coordination centrale, les villes participantes ont connaissance des départements actifs dans le domaine de la migration et de l'intégration au sein de leur municipalité.

La coopération avec les acteurs de la société civile est un élément central de la gouvernance de la migration au niveau local, particulièrement dans les villes européennes notamment en matière de de financement et, dans une moindre mesure, de consultation directe. Plusieurs villes du sud de la Méditerranée prennent des mesures spécifiques pour développer une approche plus structurée de la coopération avec la société civile.

LES VILLES SONT BIEN INFORMÉES

Les villes sont conscientes des limites des données statistiques mises à leur disposition, ainsi que des manques de ces données qui pourraient, une fois comblés, contribuer à une vision des statistiques locales plus complète permettant de mieux guider l'élaboration des politiques.

- En outre, toutes les villes participantes ont une solide compréhension des dynamiques locales affectant la migration et l'intégration, en ce qui concerne:
 - les vues et les opinions des populations locales concernant certaines populations migrantes et l'efficacité des politiques et pratiques d'intégration locale,
 - l'état, les besoins et les trajectoires d'intégration et les perspectives des populations migrantes, et
 - les facteurs limitant la portée et l'efficacité des réponses locales à la migration et l'intégration, notamment les compétences locales dans certains domaines d'importance, la disponibilité des ressources et les obstacles politiques à la coopération entre les différents niveaux de gouvernement.

Les organisations et ONG internationales travaillant sur l'implémentation locale des programmes humanitaires et de développement en réponse aux mouvements de réfugiés travaillent plus souvent avec les gouvernements nationaux qu'elles ne coopèrent avec les villes.

4. POLITIQUE

Aucune ville participante ne considère la migration comme problématique et la majorité y voit une caractéristique historique et persistante de leur contexte local. **Les approches nationales des politiques de migration et d'intégration façonnent souvent les approches locales**, spécialement dans les pays européens (à l'exception de Vienne). Dans les pays qui sont dans un processus de développement de tels cadres et/ou l'aide humanitaire fourni une délimitation plus claire des rôles et des responsabilités des différents échelons de gouvernements, **les villes deviennent plus capables et confiantes dans la définition de leur rôle d'acteur de la migration à l'échelle nationale**.

Au niveau local, la migration est souvent pensée comme sous-tendant la diversité, considérée comme une opportunité et un atout pour les villes. **De même, de nombreuses villes voient en des politiques de migration et d'intégration efficaces un outil maximisant**

les opportunités de croissance et le développement économiques. La migration est souvent intégrée à la gestion et au renouvellement urbain, notamment dans les villes du sud de la Méditerranée.

5. LES SERVICES DE MIGRATION ET D'INTÉGRATION AU NIVEAU LOCAL

Les mesures visant à répondre à la migration et à soutenir l'intégration des migrants dans les villes participantes emploient à la fois des approches ciblées et grand public³. Ces approches sont souvent complémentaires et existent généralement dans un continuum dans lequel les dispositions initialement ciblées facilitent les approches intégrées.

i. Services pour les nouveaux arrivants

- Apprentissage des langues

Pour toutes les villes européennes, **des programmes officiels d'apprentissage des langues pour les migrants sont organisés ou coordonnés par les gouvernements nationaux et mis en œuvre au niveau régional/local**. Ces dispositions sont dans certaines villes souvent mises en place par la société civile, dans certains cas avec un financement de la ville, et sont inexistantes d'autres.

- Orientation

Les villes utilisent leurs connaissances et réseaux afin de produire des ressources infor-

³ Le «mainstreaming», ou l'approche grand public, peut être défini comme le processus par lequel les institutions et les organisations réagissent en devenant acteurs dans un contexte affecté par la migration et une diversité croissante au sein de la population. Déterminer la qualité d'une approche grand public inclut d'évaluer la mesure dans laquelle ces acteurs accessibles aux migrants et incluent les migrants dans le cadre des ressources disponibles et d'autres circonstances atténuantes qui affectent leur capacité à le faire. L'approche dite « ciblée » dans le contexte de la migration et l'intégration consiste en des politiques, services et interventions ciblant les migrants ou des groupes particuliers de migrants (réfugiés, es demandeurs d'asile, femmes et enfants, etc...).

matives locales pour les migrants récemment arrivés, tels que des guides d'informations et des cartes en ligne des villes. Certaines villes ont mis en place des «guichets uniques», souvent au sein de des institutions publiques et des services municipaux, conseillant les migrants sur des sujets d'importance dans le domaine de l'intégration et leur facilitant l'accès aux autres services. Les **programmes d'orientation les plus structurés** pour les migrants récemment arrivés se trouvent à Vienne et à Madrid, tandis que **plusieurs villes ont recours à des services centralisés de traduction et d'interprétation pour rendre leurs services plus accessibles aux migrants.**

LES POPULATIONS SANS PAPIERS PRÉSENTENT UN DÉFI À UNE GOUVERNANCE MIGRATOIRE LOCALE EFFICACE

- Du fait de leur statut, les personnes sans-papiers ne sont pas prises en compte dans les recensements et enregistrements de populations. Les villes n'ont par conséquent aucunes données précises sur lesquelles baser leurs interventions. Le registre municipal de Madrid est une exception notable.
- Le statut de résidence légale confère très souvent des droits d'accès aux services de base tels que le logement, la santé, l'éducation et des avantages sociaux. Les villes sont souvent restreintes juridiquement en ce qui concerne la prestation de services et la satisfaction des besoins de base les personnes sans-papiers sur leur territoire.
- Les sans-papiers dont les besoins ne sont pas satisfaits peuvent alimenter des défis locaux tels que le problème des sans-abris, le logement transitoire et le travail informel.
- Pour les villes juridiquement capables de fournir des services aux sans-papiers, les coûts de telles mesures sont souvent prélevés sur les ressources propres de la ville.

ii. Éducation

Dans toutes les villes européennes et à Tanger, **la politique nationale de l'éducation permet aux enfants de s'inscrire dans l'enseignement obligatoire quelque soit leur statut juridique ou origine.** Tunis s'assure que les écoles maternelles sous sa responsabilité restent ouvertes à tous les enfants.

Les villes utilisent de manière variable les **procédures d'inscription à l'école**, selon une approche à la fois grand public et ciblée. Dans certaines villes du sud de la Méditerranée, l'inscription pour les enfants de certains groupes de réfugiés se fait avec l'aide des organisations internationales.

Le manque d'accès aux documents requis pour l'inscription à l'école crée dans bien des cas des obstacles pour les enfants, particulièrement les enfants de réfugiés dans les villes du sud méditerranéen et plus généralement pour les enfants de parents sans-papiers. Les écoles ont adopté diverses approches en soutien les enfants de migrants, telles qu'une aide linguistique supplémentaire (Vienne) et le fractionnement des jours d'école en deux permettant d'accueillir plus d'élèves (Amman).

iii. L'insertion sur le marché du travail

Des services dédiés mettent en œuvre un large éventail de mesures d'insertion sur le marché du travail dans la plupart des villes et fournissent une palette de services, allant de la formation professionnelle à des offres d'emploi, des conseils sur les droits fondamentaux du travail, la reconnaissance des diplômes et l'évaluation des compétences.

Plusieurs centres experts internes spécialisés pour les migrants et/ou ont recours à des partenariats avec des organisations de la société civile.

Les activités visant à promouvoir l'entrepreneuriat, et celles spécifiquement ciblées sur les migrants, deviennent de plus en plus importantes dans les programmes locaux d'insertion sur le marché du travail.

L'entrepreneuriat reste cependant une forme précaire et informelle d'emploi dans les villes où existent des restrictions juridiques et d'autres obstacles à l'accès au marché du travail pour les migrants.

iv. Logement

Les migrants récemment arrivés comptent généralement sur le parc locatif privé et les propriétaires privés sont donc des fournisseurs de services clés pour ce groupe. Tandis que les villes et les autorités de quartier jouent un rôle critique dans l'accès ou au logement social, l'accès des migrants est souvent limité par des périodes minimales requises de séjour dans un pays ou une ville donnés.

Certaines villes offrent directement des hébergements d'urgence pour les sans-abri, généralement accessibles à toutes les personnes quelque soit le statut (comme à Madrid et à Lyon).

v. Santé

La grande majorité des migrants avec un statut légal accèdent aux soins médicaux par les hôpitaux et cliniques publics, dans les systèmes de santé nationaux.

Les personnes sans papiers, sans droit d'accès aux soins de santé grand public, peuvent dans certains cas le faire grâce à des initiatives nationales et municipales ciblées, comme à Tunis et Lyon (initiatives nationales) et Madrid, Turin et Vienne (initiatives municipales).

LES VILLES DÉVELOPPENT DES RÉPONSES CRÉATIVES, EFFICACES ET EN VIGUEUR DANS LE CADRE DE LEUR COMPÉTENCE ET AUTORITÉ:

- en mobilisant les ressources et capacités existantes pour soutenir l'intégration et l'inclusion,
- proposant formations, informations et ressources au personnel des services grand public,
- mettant en œuvre des initiatives nationales et régionales répondant aux priorités locales,
- appliquant de manière flexible et créative leurs compétences locales pour soutenir l'intégration des migrants et l'inclusion, et
- développant des initiatives multidisciplinaires/intersectorielles pour l'intégration.

1. INTRODUCTION

Le projet **Migration Ville-à-Ville en Méditerranée (MC2CM)** a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance migratoire à l'échelle de la ville dans un réseau de villes d'Europe et de la région sud de la Méditerranée. Les villes participantes sont **Amman, Beyrouth, Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Tunis, Turin et Vienne**.

Pour optimiser l'impact du projet des critères de participation et de sélection ont été établis, tels que:

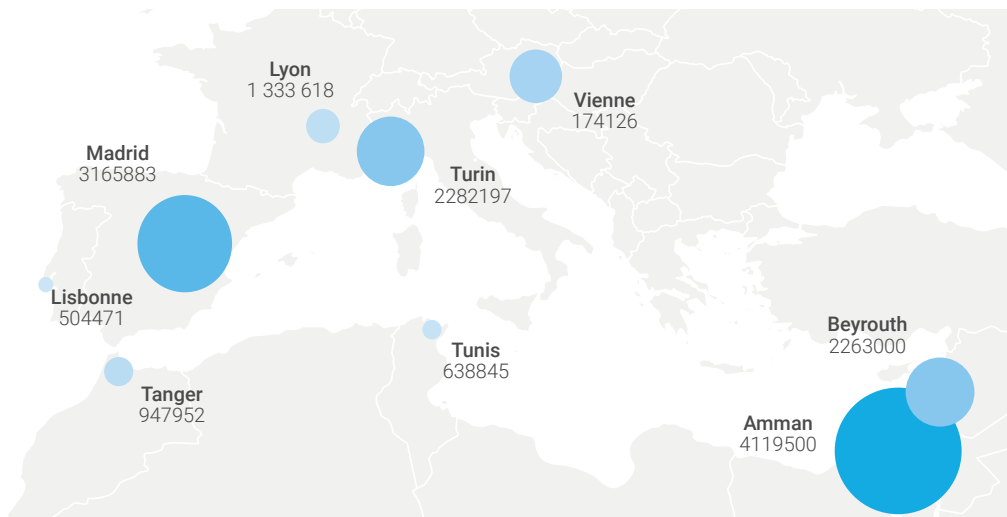
- Villes situées dans l'Union Européenne, les pays méditerranéens participants au Dialogue sur les Migrations de Transit en Méditerranée (MTM) ou au projet EUROMED Migration,
- Représenter ou faire partie d'une grande zone urbaine comprenant une présence migratoire importante,
- Être expérimenté dans la coopération internationale dans le domaine de la migration,
- Présenter des politiques d'intégration et de diversité satisfaisantes, et
- Un intérêt et un engagement dans le projet.

Les villes ont été sélectionnées en étroite collaboration avec l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et les autorités nationales.

2. TAILLE DES VILLES

La population totale des villes sélectionnées varie de 504 471 (pour Lisbonne) à un peu moins de 4,2 millions (Amman):

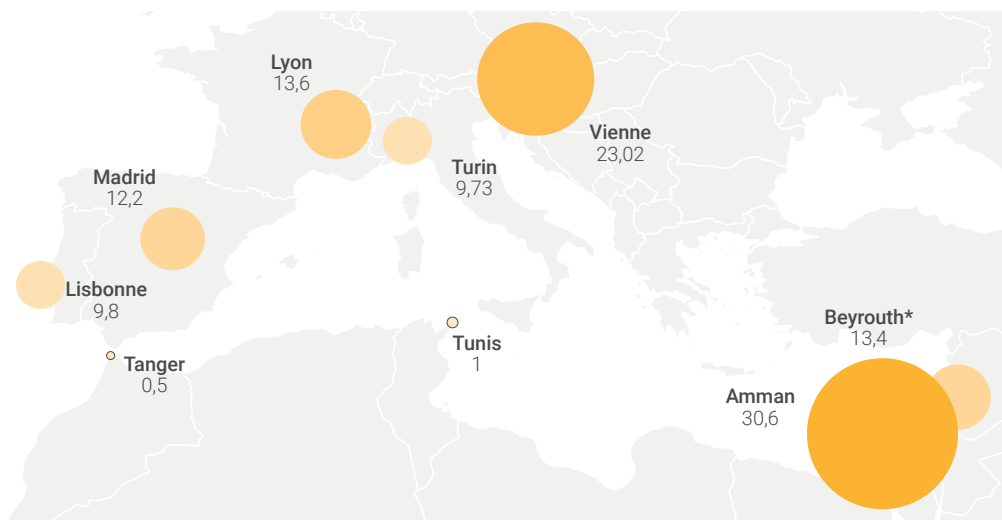
Population totale des villes sélectionnées



3. POPULATIONS DE MIGRANTS DANS LES VILLES

a. La part de migrants dans la population

Part de migrants dans les populations des villes



* Part de réfugiés dans le Grand Beyrouth

Amman (30,6%) présente de loin le plus grand pourcentage de résidents étrangers. Cela s'explique principalement par le grand nombre d'arrivées de Syriens et d'autres réfugiés au cours des 6 dernières années.

Les données officielles présentées ici sous-estiment probablement la population étrangère d'Amman d'environ 20%, et de Beyrouth (13% de réfugiés dans le Grand Beyrouth). De même à Tanger, les données de recensement comptent un nombre total de 5 145 migrants (soit 0,5% de la population urbaine) et ne prennent pas en compte les estimations selon lesquelles 5 000 travailleurs espagnols sans papiers et 3 000 migrants sub-sahariens sans papiers résident dans la ville.

Parmi les villes européennes sélectionnées, Vienne compte la plus large proportion de migrants dans sa population (34%). La hausse importante des migrations urbaines annuelles à partir de 2009 (ayant doublé à 51 001 entre 2009 et 2012, et de 51 001 à 119 229 de 2012 à 2015) est attribuée à la hausse du nombre de travailleurs immigrés issus des nouveaux États membres de l'UE et à l'arrivée de nombreux réfugiés d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie. Ces proportions augmentent encore, surtout dans les villes européennes, si l'on compte les migrants naturalisés. Dans le cas de Vienne, par exemple, 34% de la population est née à l'étranger, tandis que 27% sont des nationaux étrangers, notamment dû aux naturalisations.

b. Facteurs externes affectant la migration

- **Mouvements de réfugiés:** au début des années 2000 en provenance d'Afghanistan et d'Irak, et depuis 2011–12 majoritairement de Syrie (Amman, Beyrouth, Turin, Vienne).
- **Mouvements migratoires depuis la Libye:** les libyens fuyant le conflit (Tunis), arrivées mixtes de migrants depuis la Libye (Turin), arrivée de ressortissants sub-sahariens résidents précédemment en Libye (Lyon, Tanger).
- **Crise économique et financière:** une baisse du nombre de travailleurs immigrés causée par la crise de 2008, souvent accompagnée d'une augmentation de l'émigration du travail (Lisbonne, Madrid, Turin).
- **Élargissements de l'UE de 2004 et 2007:** les ressortissants des nouveaux États membres ne sont plus considérés comme des ressortissants de pays tiers mais comme des citoyens de l'Union ayant accès au marché du travail¹ et au droit de libre circulation et d'installation au sein de l'UE. Cela cause des changements dans les catégories de migrants, de nouveaux défis dans la gestion des ressortissants de l'UE au sein des cadres migratoires génériques (Lisbonne, Lyon, Madrid, Turin, Vienne), et des défis spécifiques aux populations Roms et à leurs accès aux prestations sociales dans l'Europe des 15.
- **Naturalisation/citoyenneté:** changements législatifs nationaux élargissant l'accès à la citoyenneté (Lisbonne, Madrid, Tanger) et donnant lieu à des réductions du nombre d'immigrés/étrangers non-enregistrés, durcissement des règles de naturalisation (Vienne) en empêchant l'accès.
- **Régularisations:** mesures nationales visant à promouvoir la régularisation des sans-papiers menant à des réductions du nombre de migrants enregistrés et accordant à ces personnes de nouveaux droits de résidence à la fois juridiques et sociaux (Lisbonne et Madrid).
- **Regroupement familial:** accroissement de la prévalence des migrations familiales sur les migrations de travail affectant certaines villes européennes (Lyon, Lisbonne, Turin).

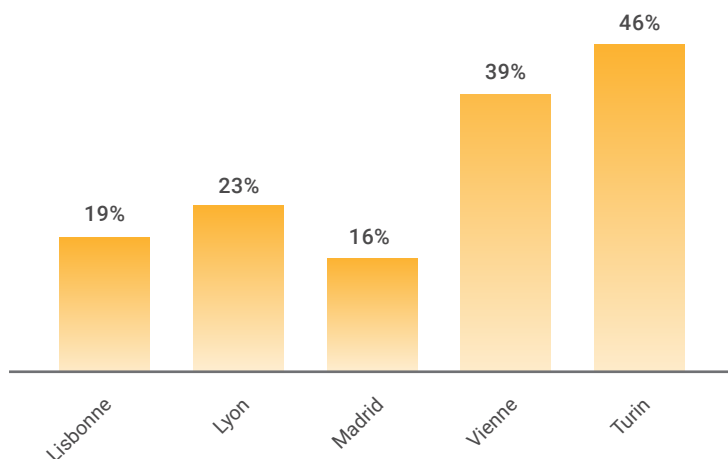
¹ Le plein accès au marché du travail pour les citoyens de nouveaux États membres dans certains États de l'Europe des 15 a été reporté au moyen d'arrangements transitionnels de durées variées, affectant ainsi toutes les villes européennes sélectionnées. Les ressortissants des États de l'Europe des 8 (accession de 2004) ont bénéficié d'un accès complet en 2004 (Italie, Portugal et Espagne), en 2008 (France) et en 2011 (Autriche) tandis que les ressortissants roumains et bulgares (accession de 2007) ont bénéficié d'un accès complet en 2009 (Portugal, Espagne), 2011 (Italie) et en 2013 (Autriche).

- **Durcissement des possibilités de migration régulière vers l'Europe** au cours des dix dernières années menant à une transition du statut des villes qui, de point de passage pour les migrants à destination de l'Europe, sont devenues des villes d'installation à plus long-terme (Tanger, Tunis).

c. Pays d'origine

Les ressortissants de l'UE constituent une part importante des populations migrantes dans toutes les villes européennes sélectionnées ainsi qu'à Tanger.

■ Part des ressortissants de l'UE dans la population migrante



À Turin, les 46% de migrants ressortissants de l'UE sont intégralement composés de ressortissants roumains². A Madrid également les roumains représentent la plus importante communauté migrante de la ville, constituant 12% des migrants. Les pays d'origine des migrants ressortissants de l'UE à Vienne sont plus divers avec l'Allemagne (7,7%) et la Pologne (7,4%) en tête. Si ces informations ne sont pas disponibles au niveau de Tunis, les ressortissants français sont considérés comme le principal groupe migrant arrivé dans la ville depuis 2009.

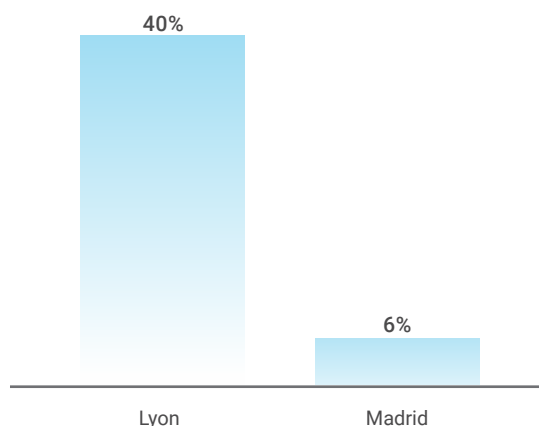
² La part de Roms au sein de ce groupe n'est pas connue, l'appartenance ethnique n'étant pas enregistrée au niveau de la Ville Métropolitaine de Turin.

Les liens coloniaux et linguistiques restent présents dans les schémas migratoires des villes sélectionnées:

Lyon	40% des pays du Maghreb
Lisbonne	29% de PALOP ³ , 36% du Brésil
Madrid	31% d'Amérique Latine
Tanger	France et Espagne
Vienne	Pays de l'ancienne monarchie Habsbourg, dont la Serbie (13,5%) et la Pologne (7,4%)

Les ressortissants des pays du Maghreb sont très présents dans deux des villes sélectionnées:

■ Part des ressortissants du Maghreb dans la population migrante



A Lyon, l'Algérie est le premier pays d'origine des migrants (24%), suivi de la Tunisie (9%) et du Maroc (7%). À Madrid, le quatrième plus large groupe de migrants est originaire du Maroc (5%) et selon une étude de l'OIM les libyens représenteraient 15,5% de la population de la ville de Tunis. La migration des ressortissants libyens devrait peut-être être traitée séparément car leurs déplacements vers les pays voisins de la région sont dus au conflit et à l'instabilité locale. Le passé de la Libye comme pays d'immigration pourrait également expliquer

³ Les pays africains lusophones et anciennes colonies portugaises (PALOP comprenant l'Angola, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé). La Guinée Equatoriale n'est pas un pays PALOP mais seulement un membre de la CPLP (Communauté de Pays de Langue Portugaise).

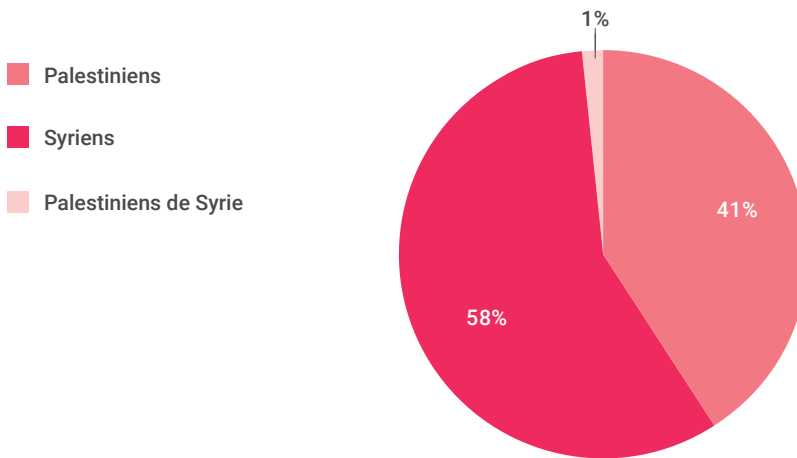
⁴ Au Liban, c'est le terme de «personnes déplacées» qui est utilisé pour faire référence aux «réfugiés» palestiniens, syriens et autres migrants forcés. «Réfugiés» est utilisé ici à titre comparatif.

3. POPULATIONS DE MIGRANTS DANS LES VILLES

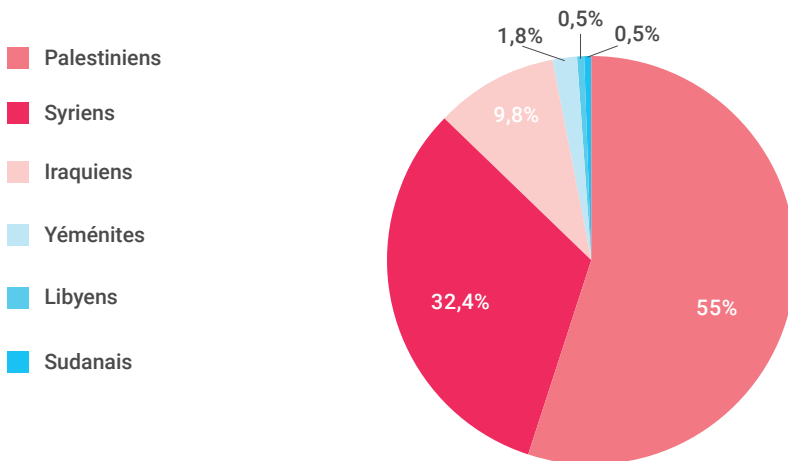
l'absence relative de migrants libyens des villes européennes par rapport aux ressortissants des autres pays du Maghreb.

Les populations de réfugiés et les récents mouvements de réfugiés présentent des défis très particuliers pour Amman et Beyrouth. Bien que les villes européennes (Turin, Vienne) considèrent l'intégration des réfugiés comme un nouveau défi de taille, l'échelle et la fréquence des arrivées de réfugiés ainsi que la part de population qu'ils représentent distinguent clairement Amman et Beyrouth des autres villes sélectionnées⁴.

Populations réfugiées à Beyrouth (population totale de réfugiés 334 000):



Populations réfugiées à Amman (population totale de réfugiés 556 891):



3. POPULATIONS DE MIGRANTS DANS LES VILLES

Des populations de réfugiés palestiniens sont d'anciens résidents des deux villes, tout comme de nombreux travailleurs immigrés, qu'ils soient sans-papiers ou en séjour régulier, et font souvent face à des situations de logement et d'emploi précaires. L'arrivée de nombreux réfugiés syriens à partir de 2011 – environ 194 000 pour Beyrouth et 300 000 pour Amman – implique que l'immigration dans les deux villes soit gérée dans un contexte d'urgence humanitaire, moins sérieux qu'il y a deux ou trois ans puisque les taux d'arrivée ont baissé, mais requérant toujours des interventions humanitaires et de développement pour assister à la fois les réfugiés et les populations locales.

d. Age

Tous les profils notent une concentration de migrants dans les tranches d'âge intermédiaires, plus particulièrement dans les catégories des 20 à 45 ans. Lisbonne est la seule ville européenne où l'âge moyen des migrants est supérieur à 65 ans, peut-être en raison de la migration de ressortissants de l'UE retraités.

L'âge médian des principaux groupes de migrants à Lyon montre que les populations migrantes les mieux installées sont en moyenne plus âgées que celles arrivées plus récemment: l'âge médian des immigrés italiens et espagnols est respectivement de 66 et 61 ans, contre 34 pour les ressortissants des autres États membres et des pays sub-sahariens. Les données de 2008 concernant les migrants sub-sahariens à Tanger révèlent le profil jeune de cette catégorie de migrants, avec 90% de 18–35 ans.

51,7% des syriens réfugiés à Amman sont des enfants de 0 à 16 ans, ce qui démontre la nature familiale de ce mouvement de réfugiés. Vienne compte une part bien supérieure d'enfants migrants par à la population non-migrante dans la catégorie des 0–15 ans.

e. Genre

La population de réfugiés syriens à Amman est composée à 50,7% de femmes et à 49,3% d'hommes. La seule information disponible pour Tanger provient d'une étude de 2008 sur les migrants sub-sahariens de la ville, qui notait une forte dominance masculine (79,7%) sur la population féminine (20,3%). La majorité des migrants de Tunis sont des hommes, et à Lisbonne, une faible majorité, bien qu'en baisse (51,9%), sont également des hommes.

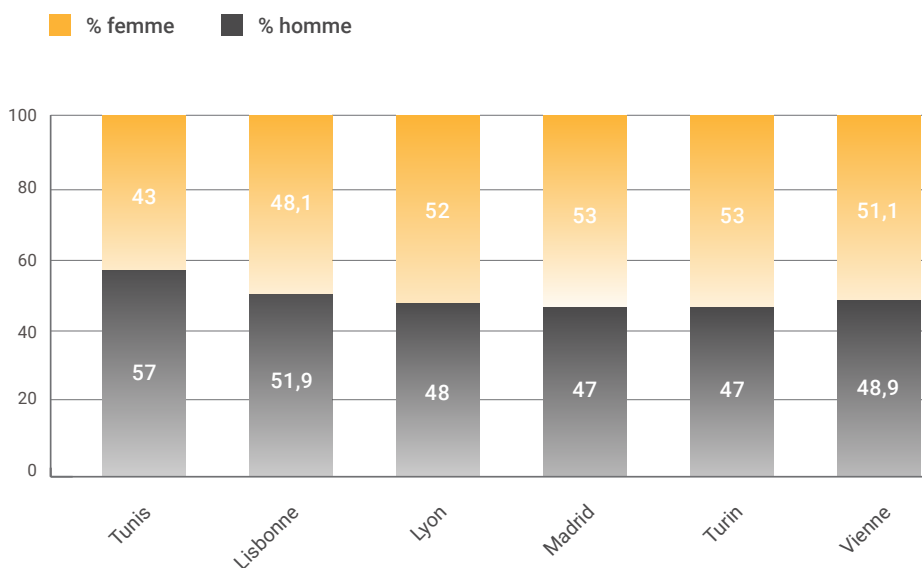
Néanmoins à Lyon, Madrid, Vienne – et Turin dans une moindre mesure – les femmes migrantes sont devenues statistiquement plus nombreuses, une tendance qui s'est développée ces 10–15 dernières années et qui est partiellement attribuée à une augmentation du nombre de regroupements familiaux. Lyon propose une analyse de la participation des femmes

3. POPULATIONS DE MIGRANTS DANS LES VILLES

étrangères au marché du travail, qui dans l'ensemble démontrent d'une participation moindre au marché du travail que les femmes non-migrantes (42% contre 55%) et se retrouvent plus souvent femmes au foyer, par choix ou non (24% contre 7%).

Madrid et Vienne analysent la répartition genrée des migrants selon leur pays d'origine pour confirmer l'idée que la hausse de la demande de travaux domestiques a donné lieu à une «féminisation» des migrations, en notant la forte prédominance des femmes dans les populations d'où les travailleurs domestiques sont généralement issus. Turin ne présente pas la même analyse, mais montre néanmoins une forte prévalence des femmes migrantes parmi les populations issues des mêmes pays d'origine (Roumanie, Philippines, Pérou) que les travailleurs immigrés à Madrid.

Profil genré: les populations migrantes en villes



Amman et Beyrouth notent également une forte prédominance de l'immigration féminine du travail, particulièrement dans le domaine du travail domestique. Sur 76 473 travailleuses immigrées en Jordanie, 64,6% sont «aides ménagères» et 70,35% des travailleurs immigrés des zones industrielles sélectionnées sont également des femmes.

4. DONNÉES DES PROFILS MIGRATOIRES: DÉFIS ET LIMITES

a. Définir la ville

Les profils reflètent le défi que représente la définition de la «ville» et évoquent avec précision les dynamiques migratoires en zones urbaines et les cadres gouvernementaux et politiques de cette zone.

Amman, Madrid, Tanger, Tunis et Vienne emploient le terme «ville» en référence à une structure municipale unique. A l'inverse, Lyon fait le portrait de la Métropole de Lyon (au sein de laquelle Lyon est la plus importante des 59 municipalités), et Turin celui de la nouvelle Ville Métropolitaine de Turin qui a remplacé l'ancienne Province de Turin. Lisbonne intègre des éléments à la fois sur la municipalité de Lisbonne et sur les municipalités du Grand Lisbonne de même que Beyrouth mentionnant à la fois sur la municipalité de Beyrouth et sur le Grand Beyrouth.

b. Définir les migrants

Il existe une terminologie commune pour décrire les groupes de migrants:

- **Étrangers:** individus titulaires d'une nationalité différente.
- **Migrants:**
 - **Travailleurs immigrés/travailleurs étrangers:** individus ayant immigré pour des raisons professionnelles.
 - **Migrants familiaux:** individus ayant immigré pour rejoindre des membres de leur famille résidant dans le pays de destination.
 - **Émigrants et expatriés:** nationaux émigrés à l'étranger pour des raisons professionnelles (Tanger et Tunis).
 - **Personnes issues de l'immigration:** nées d'au moins un parent étranger, et étrangers acquérant la nationalité par naturalisation.
- **Catégories juridiques:**
 - **Ressortissants de l'UE:** migrants originaires des États membres de l'UE.
 - **Demandeurs d'asile:** terme employé par les villes européennes pour qualifier les personnes en attente du résultat d'une procédure de demande d'asile.
 - **Réfugiés:** terme employé par les villes hors de l'Europe pour qualifier les personnes enregistrées en tant que réfugiés par l'UNHCR ou l'UNRWA. Employé par les villes européennes pour qualifier les personnes reconnues comme réfugiées ou qui font l'objet de protection subsidiaire dans le cadre d'une procédure d'asile.
 - **Migrants sans papiers/en situation irrégulière:** individus n'ayant pas de droits de résidence (ou des droits contestés) dans le pays où ils vivent.

c. Limites des données

Les profils se basent sur une grande variété de sources employant des définitions différentes pour des termes et catégories communs, sur des périodes ou dates différentes et de qualités variables.

Les annexes A et B présentent les principales sources de données utilisées pour présenter l'état de la migration dans chacun des Profils Migratoires. Les observations suivantes peuvent être faites sur les limites des données utilisées:

- Lorsqu'une information spécifique est indisponible à l'échelle locale, **les profils emploient des données régionales ou nationales pour donner un aperçu de la situation de la migration urbaine.**
- Tous les profils sont, dans différentes mesures, limités par les catégories préétablies employées par les organismes officiels de collecte de données. Dans certains cas, l'utilisation d'un terme n'est pas harmonisée dans les différentes sources de données au sein d'un même pays.
- Dans de nombreux cas, **les données sur les pays d'origines sont plus détaillées sur les populations de migrants plus anciens que sur les groupes récemment arrivés.**
- **Les profils des villes en dehors de l'Europe s'appuient fortement sur les données fournies par les organisations internationales**, qui souvent ne livrent des informations détaillées que pour certaines populations spécifiques qui font l'objet d'intérêts internationaux et vers lesquelles des fonds importants sont mobilisés.
- Cinq des neuf villes sélectionnées collectent et/ou rassemblent les données de migration et d'intégration pour leur seul contexte local, indépendamment du processus de Profil Migration.⁵

Les données présentées dans les Profils Migratoires ont donc des valeurs comparatives limitées et ne peuvent être exploitées dans ce contexte que de façon générale et indicative. La comparaison des spécificités des villes présentées dans les Profils Migratoires reste dans tous les cas limitée par leurs contextes politiques et socio-économiques très variés.

⁵ Ces publications se limitent à 4 villes: Vienna Integration and Diversity Monitor (3rd edition 2014); les données migratoires sur Lisbonne dans le Municipal Plan for the Integration of Immigrants (2015); l'étude madrilène Survey on Social and Intercultural Coexistence (publiée en 2010, 2012 et 2015); et le rapport statistique annuel de l'Observatoire Interinstitutionnels des Étrangers de la zone métropolitaine de Turin.

5. SITUATION DES POPULATIONS MIGRANTES DANS LES VILLES

a. Logement

Les populations migrantes et réfugiées de plusieurs des villes se retrouvent à vivre dans des logements insalubres ou précaires. Cette situation est particulièrement remarquable à Amman et à Beyrouth où les camps de réfugiés palestiniens se caractérisent par de mauvaises conditions sanitaires environnementales, des logements informels et l'absence d'infrastructures de première nécessité. Les camps et leurs alentours sont désormais habités par d'autres réfugiés et des travailleurs immigrés pauvres, vivant dans des logements informels et souvent dans des conditions de surpopulation ou d'insalubrité.

À Tanger, les migrants d'Afrique sub-saharienne vivent souvent dans des conditions d'habitation précaires, en périphérie de la ville. À Lyon et à Lisbonne, les logements informels de type «squat» sont souvent utilisés par les migrants sans papiers n'ayant pas accès aux logements sociaux ou privés⁶, et par d'autres migrants qui n'ont pas les moyens de faire face aux coûts du logement. Une initiative permettant le relogement 100 familles Roms originaires de Roumanie et Bulgarie a eu lieu à Lyon entre 2011 et 2015⁷, et Lisbonne reste engagée dans un processus de relogement des migrants et autres populations hors des installations informelles et surpeuplées.

À Lisbonne et à Vienne, les populations immigrées paient leur location privée plus chère que le reste de la population. 86% des étrangers à Lisbonne paient plus de 200€ de loyer par mois, contre 51% des locataires non-migrants. À Vienne, les migrants paient en général 1,70€ de plus par m² loué que les non-migrants. Les migrants vivant en location à Vienne ont tendance à habiter des logements plus petits que le reste de la population (moyenne de 26m² contre 45m² pour la population non-migrante).

b. Éducation

À Lyon, le niveau d'enseignement des migrants est plus bas que les non-migrants avec des écarts plus importants en ce qui concerne l'échec scolaire et les diplômes universitaires. 46% des migrants n'ont pas de diplôme contre 21% des non-migrants, et seuls 38% des migrants ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 46% des non-migrants. Les chiffres varient selon les régions et pays d'origine: 27% des migrants originaires de l'UE à Lyon n'ont pas de diplôme supérieur au baccalauréat.

⁶ Les ressortissants des autres États membres de l'UE n'ont parfois pas accès au parc immobilier, ni social ni privé, par exemple s'ils n'ont jamais travaillé, ou s'ils n'ont travaillé que pour de courtes périodes, dans le pays d'accueil.

⁷ Le programme Andatu, dirigé par la Préfecture de Lyon et mis en place par Lyon Métropole et l'ONG Forum Réfugiés.

Au contraire, Tunis présente des données qui révèlent un plus haut niveau de qualification universitaire parmi les populations migrantes que chez les non-migrants: 3,5% des migrants n'ont aucune qualification contre 19,3% des tunisiens.

À Madrid et à Turin, les enfants migrants représentent environ la même proportion des élèves des écoles locales, avec respectivement 11,4% (56 785 élèves) à Madrid et 11,9% (30 058 élèves) à Turin. Les enfants migrants des écoles turinoises reflètent la composition de la population immigrée dans la ville avec des élèves à 40,9% roumains, 15,8% marocains, 5,1% péruviens et à 4,7% chinois. Bien que de telles données n'existent pas pour les élèves migrants d'Amman, l'augmentation du budget de l'éducation a entraîné une hausse du nombre d'enfants syriens inscrits à l'école dans la ville, passant de 12 à 64% entre 2012 et 2016.

c. Marché du travail

Les cinq villes européennes sélectionnées ont toutes un taux de chômage supérieur à la moyenne européenne de 9,1%⁸, alors qu'Amman et Tunis affichent un taux plus important de 14–15%. Les villes européennes (sauf Lyon) affichent une moyenne de 22,2% de leur population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (jusqu'à 31,8% à Madrid). À l'aide de différentes mesures statistiques, Amman et Tanger affichent respectivement 11,4 et 4,4% de leur population en risque d'exclusion sociale. Il est intéressant de noter que si les données concernant les risques d'exclusion sociale ne sont pas disponibles pour Beyrouth, plus de 20% de la population de la ville vit dans des conditions insalubres.

- **Participation au marché du travail**

Vienne note la valeur ajoutée de l'éducation et la formation pour l'insertion au marché du travail: pour les personnes éduquées en Autriche, 71% des ressortissants de l'UE/EEE travaillent contre 64% pour les ressortissants de pays tiers, et les chiffres descendent respectivement à 66 et 58% pour les personnes éduquées à l'étranger. À Turin, les 68 740 recrutements de travailleurs immigrés en 2015 étaient équitablement répartis entre les ressortissants de l'UE (34 501) et des pays tiers (34 239)⁹, mais 46,3% de l'ensemble des recrutements concernait des ressortissants roumains. Lyon compte 16% de migrants ouvriers en âge de travailler qui n'ont jamais travaillé, contre 5% de non-migrants, ce qui constitue une différence clé entre les populations actives migrantes et non-migrantes dans la ville.

⁸ Eurostat, Mai 2017 http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Unemployment_statistics consulté le 3 juillet 2017.

⁹ Le nombre total de recrutement par an ne correspond pas au nombre total de personnes recrutées, mais au nombre de contrats signés. La prédominance de contrats de courte durée pour les travailleurs immigrés démontre que les individus sont «recrutés» plusieurs fois par an.

- **Chômage**

Les taux de chômage des migrants sont plus élevés que ceux du reste de la population dans toutes les villes sauf Tunis. Les ressortissants de l'UE ont tendance à mieux s'en sortir que ceux des pays tiers. À Lisbonne, les ressortissants de l'UE affichent un taux de chômage comparable (6,3%) à celui de la population non-migrante (6,1%) contrairement aux taux bien plus élevé parmi les ressortissants des PALOP (18,1%).

- **Secteurs affichant un fort taux de travailleurs immigrés**

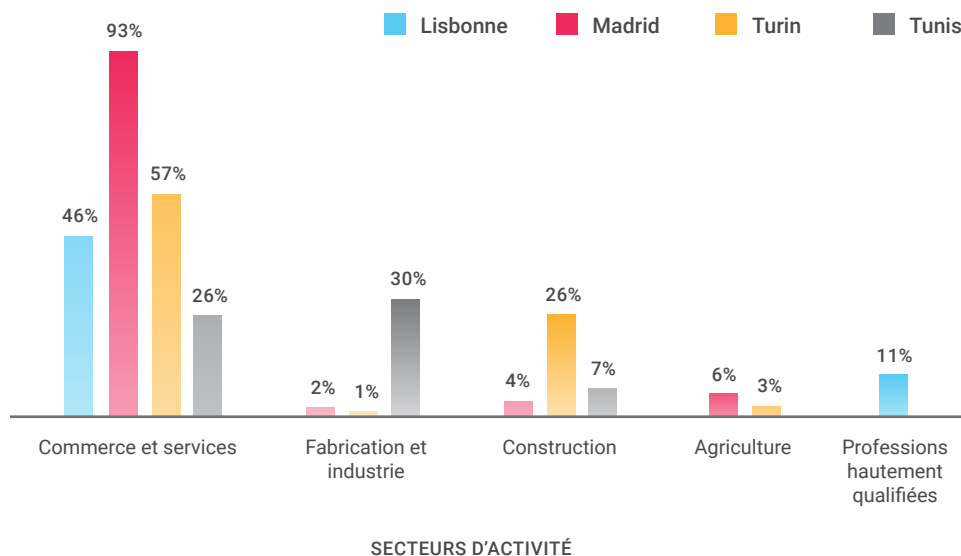
Les personnes qualifiées de «migrants» ou «étrangers» sont disproportionnellement représentées dans le secteur du commerce et des services, surtout dans les villes européennes. Dans ce secteur, Turin compte un large nombre de migrants travaillant dans le domaine du travail domestique et social: 3 251 nouveaux chômeurs enregistrés étaient disponibles dans le secteur domestique et social en 2015, dont 2 994 étrangers.

À Lisbonne, le secteur des services est à 60% composé de ressortissants des PALOP dont Sao Tomé (59,5%) et le Cap-Vert (53,6%) et une proportion importante de travailleurs ressortissants du Népal (77,7%) et du Brésil (57,3%).

À Tunis, ce secteur inclut aussi l'immobilier et les services aux entreprises (15,8% de travailleurs étrangers) et les postes dans l'hôtellerie et de la restauration (10% de travailleurs étrangers). À Tanger, les migrants travaillent souvent dans le secteur informel, alors que certaines femmes migrantes travaillent comme coiffeuses, avec un petit nombre de travailleurs immigrés sub-sahariens employés dans les centres d'appels téléphoniques.

Lisbonne note une «polarisation» des récents flux de travailleurs migrants, avec un taux croissant de migration hautement qualifiée parmi les ressortissants européens, dont 31,5% sont arrivés au Portugal pour occuper «des postes intellectuels et scientifiques». Turin note aussi une forte hausse des migrations hautement qualifiées avec une hausse en 2015 de 57% des demandes de permis de travail pour des secteurs hautement spécialisés tels que la science et la recherche. À Lyon, les migrants sont plus susceptibles d'occuper des postes peu qualifiés d'ouvriers que les non-migrants (26% contre 14%) et moins susceptibles d'être employés en tant que cadres.

Part des travailleurs immigrés dans les différents secteurs d'activité



- **Entreprenariat**

Il y a une tendance à l'entreprenariat parmi les populations migrantes à Madrid et Lisbonne, et Lyon compte une part légèrement supérieure de migrants dans le domaine de l'artisanat et des commerces indépendants (6% contre 5% de la population non-migrante). À Lisbonne, certaines populations de migrants sont souvent entrepreneurs ou petits employeurs, en particulier les ressortissants indiens, bengalis, chinois et népalais. De même, Beyrouth note une forte prédominance de l'entreprenariat dans l'économie informelle parmi les populations de réfugiés.

6. GOUVERNANCE PARTAGÉE DE LA MIGRATION

a. Répartition des compétences

L'annexe C détaille la répartition des compétences concernant la migration et l'intégration au niveau national, régional et local dans chacun des pays des villes sélectionnées.

Dans tous les cas, **la question de qui entre sur le territoire national, pour combien de temps et sur quelle base juridique relève du gouvernement national**¹⁰: les villes n'ont aucun contrôle sur cet aspect de la migration. La seule ville disposant d'un moyen de contrôle sur les personnes résidant sur son territoire est Vienne, qui a un statut double et unique en Autriche de ville et de province fédérale. En tant que province, elle participe à la prise de décision sur le cas de nombreux demandeurs d'asile (dont les requêtes ont déjà été reçues pour examen par la procédure nationale d'asile) qui seront répartis sur chacune des neuf provinces autrichiennes via cinq procédures de négociation annuelles avec le gouvernement national.

Il existe une compétence formelle dans le domaine des politiques d'intégration dans cinq pays. En France et au Portugal, cette compétence relève du niveau national. Concernant Turin, la Région du Piémont bénéficie d'une large autonomie dans la planification et le financement de politiques, tandis que les municipalités sont chargées de définir concrètement les mesures d'intégration. En Espagne, le gouvernement national est chargé de la coordination et du soutien des politiques régionales d'intégration. En Autriche, le gouvernement national a un rôle de coordinateur et de soutien dans le domaine des politiques d'intégration régionales et locales (via la fondation nationale du «Fond Autrichien pour l'Intégration»), laissant aux gouvernements régionaux la voie libre pour établir des politiques indépendantes. S'il n'existe aucune politique d'intégration migratoire au Maroc et en Tunisie, les deux pays ont récemment mis en place des politiques migratoires nationales qui proposent un cadre utile aux futures mesures ayant spécifiquement trait à l'intégration.

Certains domaines politiques démontrent d'une responsabilité partagée, particulièrement l'éducation. Tunis, Turin et Madrid sont responsables de l'éducation au niveau maternel, avec une part de responsabilité dans les autres niveaux d'éducation et des politiques d'éducation mises en place par les gouvernements nationaux et régionaux. Vienne est responsable de l'éducation à tous les niveaux, à part le supérieur, avec une responsabilité partielle pour les politiques éducatives et de l'enseignement supérieur qui sont partagées entre la province et l'échelon national. Tanger est responsable de l'entretien des infrastructures éducatives et de la création des places de crèche, tandis que tous les autres éléments de politique éducative

¹⁰ Les ressortissants des États membres de l'UE disposent d'un droit de circulation dans l'UE et peuvent donc entrer et sortir des autres pays de l'UE librement.

relèvent du niveau national. Dans le cas d'Amman, le Ministère de l'Education est en charge de l'entretien des infrastructures éducatives, tandis que la Municipalité est responsable des autres projets d'infrastructure. Le recrutement et la formation des enseignants relèvent de la municipalité à Lisbonne, tandis que l'élaboration des programmes et des processus d'évaluation relèvent du niveau national.

La santé est aussi une responsabilité politique partagée à Lisbonne, Lyon et Vienne. En Autriche, la responsabilité est répartie sur les trois niveaux de gouvernement. En France et au Portugal les politiques de santé relèvent du gouvernement national, mais Lisbonne est responsable des premiers secours et la Métropole de Lyon de la protection maternelle et infantile, entre autres. Enfin, **les politiques de sécurité sociale relèvent souvent de la responsabilité nationale** bien que Tunis, Madrid et Lyon (au niveau de la Métropole) fournissent indépendamment une assistance sociale aux résidents vulnérables et dans le besoin.

b. Coopération entre les échelons locaux et nationaux sur la migration



Coopération formelle

Beyrouth
Lyon
Tunis
Vienne



Coopération informelle

Amman
Lisbonne
Madrid
Turin



Aucune coopération

Tanger

C'est à Vienne que l'on **la coopération la plus formelle** entre la ville et les autres niveaux de gouvernement. En tant que province, Vienne prend part aux:

- consultations politiques avec le gouvernement national par le biais de la «Conférence des Gouverneurs Provinciaux» (l'organe représentatif des provinces au niveau national),
- négociations nationales sur l'attribution du budget fédéral aux provinces,
- plateformes d'échange et de coordination avec les autres provinces dans un large domaine de politiques, notamment les questions d'intégration et de naturalisation.

En tant que ville, et du fait de la combinaison de deux niveaux de gouvernement dû à son double statut, Vienne dispose de plus de flexibilité et de liberté pour développer de nouvelles initiatives politiques par rapport aux autres villes autrichiennes qui doivent faire pression au niveau provincial pour appuyer des politiques et débloquer les ressources nécessaires. En tant que province, Vienne est également capable d'exercer une forte influence sur le développement, l'évaluation et la mise en œuvre de politiques d'intégration des migrants.

En l'absence de mécanismes de coopération formels, la coopération sur les politiques de migration et d'intégration est souvent menée par **des programmes liés à des engagements nationaux spécifiques et/ou à des financements externes**. Suite à son engagement à recevoir des réfugiés dans le cadre du programme européen de relocalisation et de réinstallation, le gouvernement portugais a créé un Bureau National de Soutien à l'Intégration des Réfugiés qui supervise les mises en place du programme au niveau local et fournit un soutien technique aux institutions locales fournissant des services.

Amman ne faisait pas partie du Plan d'action jordanien (JRP) 2016/2018¹¹, le premier programme national de développement de coordination répondant aux besoins humanitaires des réfugiés syriens en Jordanie et à leur impact sur les populations locales, supervisé par le Ministère de l'Intérieur. Néanmoins, l'implication de la ville dans le projet MC2CM et la poursuite du processus de JRP (dont le financement est largement pris en charge par les bailleurs de fonds internationaux) a poussé le Ministère à formellement inviter Amman à participer à la planification du JRP en 2018/2019, offrant potentiellement une plateforme à la ville lui permettant de façonner et de mettre en place certaines des thématiques du JRP qui relèvent de la gestion urbaine locale.

De même, le financement des politiques de migration et d'intégration, bien que dépendant largement d'initiatives individuelles d'agents et de politiques, est le principal moteur de la coopération à Turin, où l'absence de compétence dans le domaine de la migration au niveau de la Ville Métropolitaine ne permet aucune coopération formelle ni d'autre forme de consultation. La ville collabore avec la région Piémont dans le cadre de partenariats soutenus par des fonds européens¹², et la coopération la plus stable s'opère entre la région et le service de l'emploi et de la formation professionnelle de la Ville Métropolitaine puisque ce service en charge les financements régionaux pour les formations professionnelles au niveau de la ville.

¹¹ Alors que les municipalités jordaniennes sont représentées dans le JRP par le Ministère des gouvernements locaux, Amman est sous l'autorité du bureau du Premier Ministre. Ce ministère n'a pas pris part au JRP, limitant de fait la représentation d'Amman dans ce programme.

¹² L'ancien Fond Européen d'Intégration (EIF) 2007/2013 et l'actuel Fond d'Asile, de Migration et d'Intégration (AMIF) 2014/2020.

Quand il n'existe pas de mécanisme de coopération officiel, **une coopération informelle basée sur des intérêts et accords communs**, se met en place et produit des résultats concrets dans les domaines de la migration et de l'intégration. Turin se sert des intérêts individuels des agents et des politiciens pour obtenir le soutien et les ressources nécessaires à la mise en place de politiques d'intégration malgré l'absence de compétence formelle dans ce domaine. A Lyon, la préfecture est le représentant du pouvoir national déconcentré et l'interlocuteur principal pour la Métropole de Lyon dans le domaine de la migration ainsi que dans d'autres politiques publiques transversales sur lesquelles les collectivités territoriales peuvent intervenir.

En cas de peu ou d'absence de coopération, les acteurs des différents échelons prennent conscience qu'une coopération étroite mobilise les compétences spécifiques de chaque ville en complément de celles d'autres acteurs de la migration et l'intégration au niveau local.

Les larges responsabilités de gestion urbaine dans des villes telles qu'Amman et Beyrouth, notamment sur les questions de santé publique et de maintenance/création de centres sociaux, sont de plus en plus souvent prises en charge par les organisations et NGO internationales dans le cadre de leur vision à long terme d'une réponse locale à la migration axée sur le développement. Cette dynamique facilite également l'étroite coopération entre les autorités municipales et les représentants locaux des ministères qui supervisent les services fournis dans des domaines tels que la santé, l'emploi et l'éducation.

Les développements politiques et administratifs nationaux peuvent à la fois restreindre et renforcer la coopération. Tunis est gouvernée par une délégation temporaire nommée par le pouvoir central (comme les autres municipalités tunisiennes depuis la révolution de 2011) qui a pris en charge les fonctions de base assurées par l'ancien conseil municipal jusqu'à la tenue d'élections démocratiques en mars 2018. Si cela implique une étroite collaboration entre la délégation de Tunis, le Gouvernorat de Tunis et les représentants locaux des ministères dans la mise en œuvre des programmes de la délégation, cette coopération s'inscrit dans un contexte d'absence de développement nouveau ou indépendant des mesures et initiatives locales.

Une conséquence de l'actuelle réorganisation administrative nationale au Maroc, où plus d'autonomie est accordée aux autorités régionales, a été l'expression publique du Conseil Régional de Tanger de son intérêt pour les migrations. À Tanger, où les autorités municipales ne sont pas systématiquement engagées dans la création ou la mise en place au niveau local d'initiatives sur la migration et l'intégration pensées au niveau national, ce développement peut potentiellement soutenir la gouvernance de la migration au niveau local.

c. Cadres institutionnels locaux

i. Systèmes de gouvernance des villes

Madrid, Turin et Vienne ont des **départements administratifs spécifiques** avec différents niveaux de responsabilité pour la migration et l'intégration.

À Vienne, le département pour l'intégration et la diversité a un certain nombre de responsabilités, dont la gestion des connaissances et de l'information dans le domaine de la migration et de l'intégration (à partir des données collectées par le département statistique de la ville), la mise en place de mesures concrètes telles que les cours de langue et le programme d'intégration et d'orientation de la ville, la coopération avec d'autres acteurs locaux (y compris à travers le financement de projets) et la gestion de la politique de diversité de la ville au niveau interne. Le travail du département relève du conseiller municipal à l'éducation, l'intégration, la jeunesse et les ressources humaines.

La gouvernance de l'intégration à Vienne se fait au travers d'une coopération entre les différents départements municipaux, les gouvernements des districts, les fonds de la ville pour les services sociaux et de l'emploi, et une multitude de prestataires organisés en entreprises et ONG.

Le département pour l'équité, les droits sociaux et l'emploi de Madrid est composé de deux agences municipales en lien avec les compétences municipales du logement et de l'emploi étroitement liées aux questions de migration/d'intégration. Bien que Turin n'ait pas de compétence politique dans le domaine de la migration et de l'intégration, la Ville Métropolitaine a établi une unité pour la migration qui réunit trois services (l'éducation et la formation, l'emploi, et la cohésion sociale et l'égalité des chances) en vue de développer une approche interne pour l'intégration des migrants avec un intérêt particulier pour leur insertion sur le marché du travail.

Dans le contexte où la responsabilité n'est pas centralisée au niveau d'un département municipal, des départements spécifiques coordonnent les programmes ou les instruments dans les domaines de la migration et de l'intégration, ou sont responsables des mesures en lien avec ces domaines d'action. À Lisbonne, le département des affaires sociales supervise le plan municipal pour l'intégration des immigrés (2015/2017), un instrument local clé pour l'intégration des migrants. Le plan est mis en place par des comités thématiques regroupant à la fois la municipalité et d'autres partenaires locaux. Les trois départements municipaux les plus impliqués dans les questions de migrations à Tanger sont la présidence municipale, le département des relations extérieures et le département des affaires culturelles. L'approche ciblée de la gestion urbaine de la Métropole de Lyon implique que les mesures d'intégration

soient mises en place par les divers partenaires dans les zones où les migrants sont majoritairement installés, en particulier dans les communes de Lyon, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Vénissieux et Villeurbanne, où vivent près de 66% de la population immigrée de la Métropole de Lyon.

ii. Coopération Locale

Les mécanismes de coopération entre les autorités de la ville/municipalité et les niveaux d'administration plus localisés constituent, le cas échéant, un élément important de la gouvernance migratoire locale.

À Vienne, cette coopération est très formalisée: le département municipal pour la migration et la diversité dispose de trois antennes régionales, qui collaborent avec d'autres organisations de niveau plus local, telles que les bureaux du renouvellement urbain (Gebietsbetreuung, coordonnés par le département d'urbanisme) dans des quartiers où les migrants sont très présents. Comme évoqué plus haut, la Métropole de Lyon coopère avec les communes par le biais de politiques de planification de quartiers ciblées, incluant des mesures d'intégration partout où elles sont jugées nécessaires. Depuis les élections municipales de 2016, les autorités de Beyrouth ont organisé plusieurs réunions avec les comités de quartiers à travers la ville, établissant une plateforme qui pourrait être utilisée pour incorporer les priorités migratoires de quartiers aux politiques de planification urbaine.

La refonte de Turin en Ville Métropolitaine sans compétence particulière pour la migration a mené à un affaiblissement du rôle d'intermédiaire que jouait l'ancienne Province de Turin entre la Région Piémont et les 316 municipalités de la zone métropolitaine, perdant ainsi son activité de coordination et de soutien des activités des municipalités dans les domaines de la migration/intégration au niveau de la métropole.

Les villes encouragent les organisations de la société civile à élargir leurs capacités dans le domaine de l'intégration au niveau local. Pour Lyon, Tanger et Tunis, les activités de la société civile sont un élément essentiel des politiques d'intégration locales. Lyon propose des services généraux accessibles à tous les résidents en situation régulière et coopère avec la société civile pour développer des actions d'assistance aux migrants leur permettant l'accès aux services généraux.

Tanger a initié un nouveau processus de création d'un réseau de coopération avec les ONG locales afin d'assurer l'accueil et les autres activités en lien avec les migrants, avec l'intention de financer directement ces activités à l'avenir. Suite à la révolution de 2011, Tunis a publiquement annoncé son intention de ranimer et d'étendre sa coopération avec les organisations de la société civile dans le domaine de la migration. Conformément à son objectif politique phare de promotion de la diversité locale, Lisbonne s'allie avec les organisations de la société civile

dans le domaine de la programmation culturelle, fournissant les ressources et la coordination pour organiser trois importants événements culturels chaque année dans la ville.

La coopération pensée afin d'élargir les compétences locales se font souvent via **le financement d'activités de la société civile dans le domaine de la migration et de l'intégration**.

Madrid a fait de la migration un objectif clé dans son plan stratégique de subventions (le plan actuel couvre la période 2016/2018) qui est un mécanisme interdépartemental pour l'allocation de fonds aux actions de la société civile.

À Vienne, le département pour l'intégration et la diversité coordonne la répartition des financements municipaux pour 100 projets d'intégration émanant de la société civile par an, financements allant de 50 000 à 100 000€. Il finance également plusieurs programmes d'intégration pluriannuels mis en place par des acteurs extérieurs (26 de ces initiatives ont été financées en 2015). De nombreuses ONG viennoises sont très liées financièrement à la ville, la majorité d'entre elles dépendant presque entièrement des financements municipaux pour soutenir leurs activités.

Une réduction des financements peut avoir un effet négatif sur les coopérations basées sur des arrangements financiers. À Turin, la baisse généralisée des ressources disponibles a affaibli la coopération ville-société civile, traditionnellement forte et soutenue par les projets et programmes de partenariat pour l'intégration.

Les villes consultent les organisations de la société civile pour développer les politiques et/ou actions locales pour l'immigration et l'intégration. Lisbonne facilite la gestion de plusieurs plateformes à travers lesquelles les acteurs de la société civile peuvent faire remonter leurs problèmes et inquiétudes aux responsables municipaux, notamment au conseil municipal pour l'interculturalité et la citoyenneté, le forum municipal de l'interculturalité et le réseau Rede Social.

Le département pour l'intégration et la diversité de Vienne encourage les acteurs de la société civile à organiser des réunions sur les migrations et l'intégration au niveau de la ville et des districts, avec pour objectif le développement d'une vision et de priorités communes pour l'intégration locale. Les ONG sont aussi politiquement liées à la ville par leur affiliation à certains partis politiques et au lien étroit qu'elles entretiennent avec certains conseillers municipaux. Bien qu'ils aient ainsi la possibilité d'exercer une forte influence sur l'élaboration et la priorisation des politiques, le pouvoir de décision demeure entre les mains des autorités politiques de la ville. Tanger a mis en place un nouveau réseau de coopération de la société civile sur la base de consultations informelles sur divers aspects de l'immigration locale (dans le cadre de la mise en place du projet MC2CM).

Les organisations internationales et ONG qui implémentent en place des actions humanitaires et de développement en réponse aux mouvements réfugiés ont tendance à ne pas directement coopérer avec les autorités de la ville/municipale. À Amman et Beyrouth, les organisations internationales et ONG travaillent presque exclusivement de manière bilatérale avec les ministres d'État pour mettre en place les mesures au niveau local, avec peu ou pas de coopération avec les autorités municipales. Néanmoins, cette tendance s'inverse car les ONG cherchent à inclure des villes comme Amman et Beyrouth dans le développement de solutions locales à long-terme sur les questions de migration.

La coopération municipale avec les associations d'aide aux migrants est généralement faible, pour des raisons à la fois structurelles et politiques. À Vienne, les organisations d'aide à des communautés de spécifiques migrants sont problématiques dans la mesure où l'intégration est entendue comme la participation égale en dépit des origines. La réticence de Vienne à encourager les organisations d'aide aux migrants est aussi liée aux préoccupations contemporaines concernant les organisations d'affiliation nationale implantées à l'étranger. La coopération est plus forte à Lisbonne où le conseil municipal pour l'interculturalité et la citoyenneté accueillent des représentants d'organisations d'aide aux migrants et, dans une moindre mesure, à Tunis où une coopération se met en place avec l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (ASEAT). Il faut également noter que la nature représentative des organisations d'aide aux migrants – qui elles représentent et à quel titre – n'est pas toujours claire.

7. POLITIQUES

a. Approches nationales façonnant les politiques locales

Les politiques d'immigration nationales impactent souvent la perception de la migration ainsi que le développement de politiques locales d'immigration/d'intégration. Lisbonne fait de la diversité un outil de promotion de la ville auprès des investisseurs, des migrants qualifiés et de ses expatriés, suivant la politique nationale portugaise de faire du pays une destination attractive pour ces groupes. En Italie, les débats nationaux sur l'intégration ont donné lieu à la hausse des budgets pour les cours de langue et l'orientation civique aux niveaux régionaux et locaux, bien que la crise économique ait considérablement fait baisser ces financements, au même titre que les autres programmes sociaux.

L'approche globale de Lyon qui consiste à proposer certains services et initiatives pour des quartiers spécifiques plutôt que des services spécifiques pour certains groupes suit le modèle français de gouvernance urbaine qui insiste sur la participation pleine et égalitaire en dépit des origines individuelles.

Les politiques d'intégration en Autriche, en France et en Italie ont recours aux accords/contrats d'intégration, dans lesquels les migrants et réfugiés doivent formellement déclarer leur volonté de suivre un programme d'intégration spécifique, qui conditionne souvent le maintien de leur accès aux prestations sociales et au titre de séjour. Bien qu'ils ne relèvent pas d'une politique municipale, les accords d'intégration sont un élément central du parcours de nombreux migrants dans leur installation dans les villes et les prestataires de services locaux sont souvent mis à contribution pour soutenir l'intégration dans ce cadre.

Les villes peuvent également être des «laboratoires vivants» pour l'innovation et évaluer les politiques d'intégration. C'est le cas de Vienne, qui a développé une politique d'intégration 20 ans avant la mise en place de la politique nationale.

Le développement de politiques migratoires nationales peut être utile aux villes pour définir leur rôle dans les questions migratoire dans le contexte national. Pour Amman le Plan d'action jordanien (JRP), mis en place en 2015 pour répondre aux besoins humanitaires découlant de l'arrivée de réfugiés syriens, a donné un élan à la municipalité qui a dû reconsidérer le rôle de son développement urbain comme faisant partie intégrante des programmes nationaux et des réponses locales aux questions migratoires.

À Tunis, une prise de conscience croissante s'opère parmi les élus locaux en charge de la migration dans le contexte de la stratégie migratoire nationale mise en place pour 2015/2020. Cette stratégie se concentre essentiellement sur les mesures relatives au retour des émigrés tunisiens, mais compte aussi le respect des droits des migrants et des demandeurs d'asile parmi ces cinq objectifs clés. Alors que les outils de gestion des migrations à travers le territoire national ne sont pas encore en place, la stratégie fournit un cadre de départ pour leur développement.

b. Aperçu des politiques locales

Aucune des villes sélectionnées ne considère la migration comme problématique en soi. En effet Amman, Beyrouth, Lisbonne, Tanger, Tunis et Vienne comprennent **la migration comme une caractéristique historique de leur écosystème local**, mais un élément qui a énormément évolué ces dernières années (par exemple en passant d'un schéma d'émigration à un schéma d'immigration).

Au niveau local, la migration est souvent considérée comme soutien à la diversité, cette dernière étant considérée comme une opportunité et un atout pour les villes. À Vienne, la diversité est perçue comme un moteur de la productivité et de l'innovation urbaine et les politiques municipales mettent l'accent sur le fait qu'une intégration réussie des migrants contribue à la

construction d'une ville diverse. Comme évoqué plus haut, Lisbonne voit la diversité comme un atout culturel et un élément d'attraction global pour la ville encourageant les investissements, l'immigration qualifiée et le retour de ses émigrés.

De nombreuses villes considèrent des politiques migratoires efficaces comme un outil améliorant la croissance et le développement économique. Turin encadre ainsi nombre de ses activités liées à la migration, en envisageant par exemple une nouvelle répartition des demandeurs d'asile vers les municipalités de montagne comme une opportunité de renouvellement pour ces régions en déclin et de réanimation des économies locales. Comme évoqué plus haut, les politiques migratoires tunisiennes mettent l'accent sur le retour des émigrés pour booster l'économie et les représentants locaux des ministères à Tunis investissent beaucoup de leurs ressources dans l'assistance à ces individus. Le réseau d'ambassadeurs ONLYLYON regroupe plus de 19 000 personnes à travers le monde pour la promotion de la ville. Cela illustre comment les initiatives de développement économique urbain peuvent se servir des diasporas et des liens créés grâce aux mouvements de migrants pour rehausser la popularité d'une ville, et présente un exemple de la valeur ajoutée de la diversité.

La migration est souvent considérée au travers de la gestion et du renouvellement urbain.

Lyon met en place des plans de renouvellement urbains pour des quartiers spécifiques en proie à la pauvreté et à l'exclusion sociale et où les populations de migrants sont souvent présentes. Amman, dans sa gestion des espaces et centres sociaux, a mis à disposition des infrastructures pour les organisations internationales et les ONG locales assistant les migrants et les réfugiés, bien que sa politique dans ce domaine soit surtout basée sur une politique dite de «porte ouverte» plutôt que sur une véritable stratégie d'assistance de ces populations.

Madrid et Vienne ont toutes deux **une approche axée sur les droits des migrants**, Madrid au travers d'un plan stratégique spécifique s'étendant à tous les services municipaux, et Vienne via une tradition de «socialisme municipal» qui pousse la ville à fournir services et assistance à tous ses habitants.

8.SERVICES LIES A LA MIGRATION ET L'INTÉGRATION AU NIVEAU LOCAL

a. Services pour les nouveaux arrivants

i. Acteurs impliqués dans l'implémentation locale

Ville	Apprentissage de la langue	Orientation
Amman	<i>Aucun dispositif particulier</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité • Organisations internationales
Beyrouth	<i>Aucun dispositif particulier</i>	<i>Aucun dispositif particulier</i>
Lisbonne	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles • Organismes privés • ONG • Service public en ligne (accès libre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques • Municipalité
Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques • ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques • ONG
Madrid	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité • Institutions publiques • Organismes privés • Centres d'accueil des demandeurs d'asile 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité
Tanger	<ul style="list-style-type: none"> • ONG 	<i>Aucun dispositif particulier</i>
Tunis	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes privés 	<i>Aucun dispositif particulier</i>
Turin	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité régionale • Institutions publiques • Organismes privés • Centres d'accueil des demandeurs d'asile 	<i>Aucun dispositif particulier</i>
Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques • Organismes privés • ONG • Municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques • Municipalité

ii. Similarités dans l'implémentation locale

- **Apprentissage de la langue**

Les programmes officiels d'apprentissage de la langue pour les migrants sont souvent organisés par les gouvernements nationaux et mis en place au niveau régional et/ou local.

Le gouvernement coordonne le financement de Petrarca, un programme italien d'apprentissage de la langue pour les migrants mis en place par les autorités régionales (pour Turin, la Région Piémont). Les cours sont dispensés par des centres d'éducation pour adultes (Centri Provinciali Istruzione Adulti - CPIA). La Ville Métropolitaine n'est pas engagée dans l'exécution des programmes, mais elle a établi des partenariats entre le programme et ses services pour l'emploi pour permettre aux migrants demandeurs d'emploi d'accéder à des cours de langue.

Le programme national «enseignement du portugais langue étrangère», établi suite au succès des projets pilotes menés à Lisbonne en 2001, fait désormais partie intégrante du programme scolaire portugais pour les enfants en difficulté avec la langue. Les systèmes de contrats d'intégration en France et en Autriche, qui incluent une forte composante d'apprentissage de la langue, amènent les échelons nationaux et régionaux à coopérer dans ce domaine. À Lyon comme dans d'autres villes de France, le gouvernement central engage des prestataires pour dispenser l'apprentissage de la langue, à temps plein et gratuitement pour les signataires des contrats d'accueil et d'intégration (CIA).

En Autriche, le financement des cours de langue dans le cadre des contrats d'intégration est administré par le «fond autrichien pour l'intégration», une fondation étroitement associée au ministère d'État pour l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères et aux gouvernements provinciaux. Au niveau local, le département pour l'intégration et la diversité de Vienne organise des cours de langue en coopération avec des prestataires locaux.

Les organisations de la société civile sont d'importants prestataires de cours de langues pour les migrants au niveau local. À Tanger, les programmes d'arabe marocain pour les migrants sont offerts par plusieurs ONG locales, particulièrement par le biais du programme d'apprentissage de l'arabe pour les migrants de l'Association Armid lancé en 2015. La Ville de Madrid finance l'association La Rueca pour les droits sociaux des migrants pour dispenser des cours de langue aux migrants, et les programmes gratuits et bénévoles mis en place par les autres organisations de la société civile dans la ville sont des services essentiels d'aide aux migrants.

Des associations locales proposent des cours de français pour les migrants de Lyon qui ne sont suivent pas ou ne sont pas éligibles au système des contrats d'intégration, souvent sur la base du volontariat. À Lisbonne, où les financements publics des cours de langue traditionnels des ONG ont largement diminué ces dernières années, les ONG ont commencé à financer ces activités grâce à des approches innovantes telles que de financement participatif, et le recours à des enseignants bénévoles.

Avec son utilisation singulière des nouvelles technologies d'apprentissage de la langue pour les migrants, le gouvernement national portugais a mis en place une plateforme en ligne d'apprentissage de la langue qui propose des cours gratuits pour les anglophones, arabophones, mandarinophones et roumanophones accessibles à tous sans critère de statut. À Tunis, où l'apprentissage de la langue est considéré comme un élément essentiel des programmes d'intégration, des **organismes privés** proposent des cours d'arabe et de français, parfois en partenariat avec les ministères du gouvernement. Ces cours sont financés et ciblent souvent les étudiants et expatriés tunisiens.

- **Orientation**

Des programmes d'orientation pour les nouveaux arrivés sont présents à Vienne et à Madrid. À Vienne, «Start Wien» est un programme hautement structuré d'éducation civique et d'orientation qui constitue un élément clé des activités d'accueil et d'intégration de la ville.

Il propose notamment des cours informatifs disponibles en plusieurs langues sur le marché du travail autrichien, le système éducatif et de santé publique et de logement à Vienne, mais aussi sur les normes et traditions de la société viennoise. Le programme est en lien avec l'apprentissage de la langue rendu accessible par le système du contrat d'intégration, pensé comme une aide individualisée à l'intégration. Le programme Start Wien est accessible à tous les nouveaux arrivants, y compris aux ressortissants de l'UE et des pays tiers (ainsi que les réfugiés et demandeurs d'asile).

Le Projet Algarabía de Madrid, mis en place par la municipalité dans son centre communautaire social propose des cours d'espagnol pour débutants et une orientation culturelle abordant les questions clés liées à la vie dans la ville telles que les visites médicales et les transports publics.

Les villes mettent à profit leurs connaissances et leurs réseaux pour produire des ressources informatives locales aux nouveaux arrivants. Lisbonne et Madrid publient des guides proposant des informations sur les services municipaux: le «guide de Lisbonne pour les immigrants» et le «guide des premiers pas pour les immigrants» de Madrid, disponible en espagnol et dans les cinq langues les plus répandues parmi les migrants de la ville.

Amman exploite ses données GIS détaillées sur l'environnement urbain, initialement créées pour fournir des informations sur l'impôt foncier, afin de produire une carte GIS détaillant les services publics clés accessibles aux migrants notamment les écoles, les centres de santé, les postes de polices et les centres municipaux culturels, sportifs, sociaux et communautaires. Les organisations internationales qui travaillent avec les migrants en Jordanie ont également produit une carte détaillant les infrastructures de service public, les ONG locales et internationales et les centres communautaires, notamment à Amman.

Les villes et d'autres acteurs dispensent conseils et informations pour l'orientation dans des guichets uniques. Le bureau municipal d'information et d'orientation pour l'intégration des migrants de Madrid coopère avec l'association La Rueca pour mettre en place des points d'informations à travers la ville où les migrants peuvent obtenir des conseils et des informations sur une variété de sujets dont l'enregistrement municipal, l'obtention d'une carte de santé, le regroupement familial, l'éducation, la naturalisation et l'équivalence des qualifications.

Les migrants à Lisbonne ont accès à des services clés grâce au centre de soutien aux immigrants, une initiative coordonnée au niveau national qui dispose d'une branche à Lisbonne. Le centre abrite de nombreux services institutionnels, dont le service d'enregistrement municipal. À Lisbonne encore, les conseils dispensés aux migrants concernant le logement et les procédures de régularisation sont disponibles aux bureaux d'accueil de la municipalité de Lisbonne répartis à travers la ville, un service coordonné par le centre local de soutien à l'intégration des immigrants depuis 2009.

Le Fond autrichien pour l'intégration (OIF) propose des services via ses centres situés dans les provinces autrichiennes, dont l'une est à Vienne. En plus des services généraux de conseil de la ville de Vienne, les nouveaux migrants peuvent aussi se renseigner aux bureaux d'accueil du centre sur des sujets aussi variés que les contrats d'intégration, l'éducation, l'apprentissage de la langue et l'emploi.

- **Services essentiels à l'orientation**

Plusieurs villes ont recours à des traducteurs et interprètes pour rendre leurs services plus accessibles. Le service municipal de traduction des textes et de l'interprétation téléphonique de Madrid propose des traductions de textes et services d'interprétariat téléphonique en neuf langues. À Turin, certains services municipaux proposent l'aide d'interprètes et de traducteurs pour répondre aux principaux besoins de ceux qui font appel à eux, bien que ce service ne soit pas structurel et dépende des ressources et de la bonne volonté de chaque département. Le service de recrutement municipal de la Métropole de Turin a engagé une ONG spécialisée dans la médiation culturelle¹³ pour proposer les services de médiateurs interculturels à la demande dans les centres de recrutement. Les médiateurs sont interprètes, expliquent les différents services disponibles et leur fonctionnement, et proposent leur aide pour régler les problèmes de communication culturelle dans des domaines sensibles comme la santé. Vienne est actuellement en train de mettre en place une mesure de traduction vidéo dans les hôpitaux de la ville avec pour objectif de décliner cette mesure aux autres services de la ville.

¹³ Associazione Multiethnica dei Mediatori Interculturali

b. Éducation

i. Acteurs impliqués dans l'implémentation locale

Ville	Éducation (écoles)	
	Garderie et école maternelle	Enseignement scolaire
Amman	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Organisation internationale 	
Beyrouth	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Organisations internationales • Organisations non gouvernementales 	
Lisbonne	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales 	Municipalité
Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Autorité régionale • Métropole de Lyon • Municipalités 	
Madrid	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité • Autorité régionale 	Autorités nationales
Tanger	Autorités nationales	
Tunis	Municipalité	Autorités nationales
Turin	Municipalité	Autorités nationales
Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité • Autorité régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité et autorité régionale (enseignement primaire, enseignement secondaire, à l'exception des lycées) • Autorités nationales (lycées, enseignement post-secondaire)

ii. Similarités dans l'implémentation locale

Enseignement obligatoire (législation nationale)

 6 – 13 ans
Tanger

 6 – 14 ans
Beyrouth

 6 – 15 ans
Amman, Lisbonne, Vienne

 6 – 16 ans
Lyon, Madrid¹⁴, Tunis, Turin

À Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Turin et Vienne, la politique d'éducation nationale permet aux enfants d'être inscrits dans l'enseignement obligatoire quelque soit leur statut légal ou leur origine. L'enseignement obligatoire est donc légalement accessible pour tous les enfants de migrants et de réfugiés dans ces villes, y compris ceux dont les parents sont sans-papiers. À Amman, Beyrouth et Tunis (enseignement secondaire), les enfants de sans-papiers n'ont pas le droit de s'inscrire dans l'enseignement obligatoire classique.

Tunis gère directement 15 écoles maternelles accueillant 2000 enfants, dont 9 hébergent des enfants de migrants, qui sont accessibles par tous les enfants quel que soit le statut légal (ce qui est le résultat d'un accord de longue date dans ce domaine de services de la ville). Vienne et la ville de Turin sont également chargés de l'éducation maternelle et en crèche (0–3 ans).

À Lyon, l'inscription à l'école est centralisée: l'inscription pour l'enseignement primaire se fait à l'échelon municipal, par l'intermédiaire de l'hôtel de ville et dans les établissements scolaires collèges et lycées (échelon local du ministère de l'éducation nationale) pour l'enseignement secondaire. La ville de Lyon offre un service médical et social dans toutes les écoles sur son territoire. À Lisbonne, Tanger et Vienne, les enfants s'inscrivent directement auprès des

¹⁴ La formation optionnelle continue est disponible sans frais jusqu'à 18 ans en Espagne.

écoles. C'est également le cas à Amman sauf pour les enfants de réfugiés syriens qui sont garantis d'accès à l'éducation par le Plan d'action jordanien (JRP) et qui s'inscrivent via le bureau local du ministère de l'éducation nationale dans un système coordonné par l'UNICEF. Pour s'inscrire à l'école, les enfants réfugiés syriens doivent être en possession d'une carte valide du ministère de l'intérieur, confirmant leur statut de réfugié syrien en Jordanie. Depuis 2011, et pour accueillir le grand nombre d'enfants réfugiés syriens récemment enregistrés, environ 200 écoles en Jordanie ont divisé les journées en deux périodes de travail. Ce n'est pas une nouvelle approche, mais le rétabli d'un système déjà utilisé auparavant dans les écoles du pays. À Tunis aussi les enfants sont généralement inscrits dans écoles locales, à l'exception des enfants de réfugiés qui, ayant un accès garanti à l'éducation grâce à un accord entre le gouvernement central et le HCR suite à la fermeture du camp de réfugiés de Choucha, s'inscrivent au bureau local du ministère de l'éducation nationale.

Les **enfants de réfugiés** palestiniens à Amman et à Beyrouth fréquentent des écoles dirigés par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens au Proche-Orient (UNRWA), en dehors du système d'éducation classique. À Beyrouth plusieurs ONG apportent une éducation aux enfants de travailleurs migrants, mais comme la plupart d'entre eux se retrouvent sans famille en ville, le nombre d'enfants accédant à ces services est faible.

Il convient également de noter que **le système éducatif autrichien approche l'éducation secondaire et post-secondaire de façon toute spécifique**. Les étudiants sont affectés à l'un des deux volets de l'enseignement secondaire (les «collèges» conduisant principalement à la formation professionnelle, les «lycées» conduisant principalement à l'enseignement supérieur) après une évaluation de leur niveau et de leur capacité à 9 ans. Dans le passé, les élèves sont rarement passés d'un système à l'autre mais de récentes réformes du système scolaire permettent ces transferts. Néanmoins la majorité des élèves migrants vont encore aux «collèges» axés sur la formation professionnelle. En outre, les instituteurs peuvent diriger des élèves vers des écoles spécialisées dans les besoins éducatifs spéciaux, qui n'ouvrent pas la voie à la formation professionnelle ou à l'éducation supérieure.

c. Intégration au marché du travail

i. Acteurs impliqués dans l'implémentation locale

Ville	Intégration au marché du travail
Amman	<i>Autorités nationales (aucune disposition spécifique pour la formation professionnelle)</i>

Beyrouth	<i>Autorités nationales (aucune disposition spécifique pour la formation professionnelle)</i>
Lisbonne	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Ville (formation professionnelle)
Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Autorité régionale • Métropole de Lyon • Ville
Madrid	Ville
Tanger	Autorités nationales
Tunis	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Organisation internationale <i>(aucune disposition spécifique pour la formation professionnelle)</i>
Turin	Ville
Vienne	<ul style="list-style-type: none"> Ville • Fonds contrôlés par la ville • Autorités nationales • ONG

ii. Similarités dans l'implémentation locale

Des services dédiés à la mise en œuvre d'un large éventail de mesures d'insertion sur le marché du travail sont présents dans la plupart des villes.

La ville métropolitaine de Turin dispose de 13 Centres d'emploi qui fournissent une large palette de services pour les demandeurs d'emploi, à savoir la formation professionnelle, des propositions d'emploi, une évaluation des compétences et des conseils sur les contrats de travail. À Vienne, les bureaux régionaux des services d'État pour l'emploi sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi: ils offrent un large éventail de postes et de formations et gèrent le paiement des allocations chômage. De plus, les fonds contrôlés par la ville pour la promotion des travailleurs et des employés proposent des offres d'emploi et formations pour tous les demandeurs d'emploi.

Le service pour l'emploi et de la formation de la Métropole de Lyon («Maison Lyon pour l'emploi») regroupe les services publics axés sur le marché du travail et propose des formations et des conseils professionnels pour tous, en complément du système national de protection des travailleurs et des chômeurs. À Tunis, l'un des quatre centres de ressources pour les migrants en Tunisie fournit une aide à la recherche d'emploi, un accès à des entretiens et d'autres conseils sur l'emploi pour les candidats à l'émigration et aux émigrés de retour, en partenariat avec le gouvernement national et l'Organisation internationale pour la migration (OIM).

Les centres travaillant spécifiquement sur l'insertion des migrants sur le marché du travail sont présents à Madrid et à Vienne. Le service de la ville de Madrid pour l'orientation et l'insertion du travail des immigrés propose des offres d'emploi, des conseils et un accès à la formation pour les étrangers. La ville de Vienne et le ministère du travail national financent ensemble une ONG conseillant des migrants sur des questions de travail et d'emploi («Beratungszentrum für MigrantInnen»).

Des activités visant à promouvoir l'entrepreneuriat, y compris celles qui visent spécifiquement les migrants, deviennent de plus en plus importantes dans les programmes locaux d'insertion au marché du travail. Lisbonne a mis en place plusieurs initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat parmi les résidents de la ville, telles que le réseau d'incubateurs de Lisbonne («Lisbon Incubators Network»), Lisbonne entrepreneuriale («Entrepreneurial Lisbon»), le programme pour les jeunes entrepreneurs et l'incubateur social de Lisbonne («Lisbon Social Incubator»).

Madrid met fortement l'accent sur l'entrepreneuriat dans les programmes pour l'emploi, pour faire face notamment à la raréfaction de l'emploi. La ville de Madrid gère un bureau du commerce et de l'entrepreneuriat et le centre à l'attention de l'entrepreneur, et l'ONG Economistes sans frontières gère un centre d'incubateur d'entreprises qui soutient le démarrage d'entreprise pour les migrants vivant à Madrid, en leur facilitant l'accès à la formation et aux possibilités de réseautage. Le programme de Mingo de l'agence pour l'entreprise de Vienne soutient les migrants dans le lancement et le développement de petites entreprises, et 9 à 10% de ceux qui accèdent au service similaire mis en place à Turin pour les nouveaux entrepreneurs sont des étrangers.

Certaines villes ont mis au point des réponses aux difficultés rencontrées par les migrants pour faire reconnaître leurs compétences et leurs qualifications. La Ville Métropolitaine de Turin a créé un cadre de reconnaissance des compétences acquises par le bénévolat ou le travail informel pour ces centres pour l'emploi. À Vienne, la ville finance partiellement une institution dédiée à soutenir les migrants entreprenant la procédure officielle pour la reconnaissance de l'éducation et de la formation effectuées à l'étranger («Anerkennungsstelle»).

Turin développent des activités d'insertion sur le marché du travail pour les migrants axées sur la structuration du travail domestique et social, un secteur clé pour les migrants et sur le marché du travail italien. La ville a fait pression et a obtenu la «reconnaissance officielle» pour le rôle de travailleur domestique/travailleur social en 2015, s'assurant que les migrants qui travaillent dans ce secteur pourraient recevoir une formation professionnelle et soient certifiés dans leur profession.

d. Logement

i. Implémentation locale: acteurs, mécanismes et similarités

Les migrants récemment arrivés comptent généralement sur des logements locatifs privés et les propriétaires privés sont donc des fournisseurs de services clés pour ce groupe.

Les villes et les autorités de quartier jouent un rôle clé en organisant l'accès au logement social. La ville de Vienne possède et gère l'accès à environ 220 000 logements sociaux. La taille de parc locatif à sa disposition et son autonomie de gestion lui permettent de transférer des individus dans le processus de demande d'asile d'un hébergement collectif à un logement individuel dès que possible.

La Métropole de Lyon programme et subventionne la construction de logements sociaux. Elle participe également au système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dirigé par la préfecture, un système de collaboration régionale organisant l'accès à l'hébergement qui rassemble les principaux acteurs de l'hébergement à Lyon. Les personnes souhaitant accéder à l'hébergement se rendent au bureau du SIAO, qui les assiste dans leurs démarches et évalue leurs besoins sociaux et d'hébergement.

L'hébergement d'urgence pour les sans-abri est accessible à toutes les personnes sur le territoire, indépendamment du statut, comme dans le programme municipal de Madrid à l'attention des personnes sans-abri et le programme de logements d'urgence d'hiver de Lyon.

e. Santé

i. Implémentation locale: acteurs, mécanismes et similarités

La grande majorité des migrants avec un statut légal accèdent aux soins médicaux via les hôpitaux et les cliniques publics des systèmes de santé nationaux.

Les personnes sans-papiers, sans droits d'accès aux soins médicaux publics, peuvent dans certains cas le faire grâce à des initiatives nationales ou plus ciblées des villes. À Tunis, les soins médicaux pour les personnes sans-papiers sont subventionnés par les accords de coopération entre les institutions publiques, les organisations de la société civile et les organisations internationales. À Lyon, les personnes sans-papiers qui peuvent démontrer d'un séjour en France d'au moins trois mois peuvent accéder à l'assurance maladie par l'intermédiaire du système national de l'AME. Les enfants de sans-papiers peuvent accéder aux soins immédiatement, sans besoin d'assurance. Les soins médicaux sont accessibles dans les sept PASS

des hôpitaux (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) de la Métropole de Lyon qui font partie du système national de lutte contre l'exclusion des sans-papiers établi en France en 1998. La ville de Vienne finance partiellement un hôpital proposant des soins pour les personnes sans-papiers géré par un ordre catholique.

Dans les villes où des programmes humanitaires en réponse aux arrivées de réfugiés sont en place, telles qu'Amman et Beyrouth, les organisations et ONG internationales sont responsables de l'administration et de la couverture des soins médicaux pour certaines populations de réfugiés.

9. LA JOUISSANCE DES DROITS DES MIGRANTS

a. Éducation

Les enfants de réfugiés ou de migrants rencontrent plusieurs obstacles à l'exercice de leurs droits d'accès à l'éducation.

Le manque d'accès aux documents requis pour l'inscription à l'école affecte les enfants de migrants à Amman: environ 40% d'entre eux n'ont pas un certificat de naissance et ne peuvent donc pas obtenir les documents de résidence. Certaines écoles à Amman ont également demandé à leurs futurs élèves de fournir des certificats de scolarité attestant de leur réussite scolaire afin de s'inscrire, certificats que beaucoup ne sont pas capables de fournir.

Pour s'inscrire à l'école, les enfants de réfugiés syriens à Amman ont besoin d'une carte du ministère de l'intérieur qui confirme leur statut de réfugié en Jordanie. Un grand nombre de familles de réfugiés syriens non enregistrés vivent à Amman, et nombre d'entre elles ont déménagé des camps de réfugiés à la ville sans avoir obtenu l'autorisation requise. Cette autorisation serait enregistrée par les autorités qui auraient été averties du changement de lieu de vie, mais dans le cas contraire les enfants de ces familles ne peuvent obtenir de cartes de réfugiés ou s'inscrire à l'école. Le droit d'accès à l'éducation pour les enfants de réfugiés syriens garantis dans le Plan d'action jordanien (JRP) a néanmoins eu un impact positif pour les élèves en possession de la carte du ministère de l'intérieur: entre 2012 et 2016, le pourcentage d'enfants syriens inscrits à l'école est passé de 12% à 64%.

Les enfants des nombreuses familles de réfugiés syriens non enregistrés vivant à Beyrouth souffrent aussi du manque d'accès aux documents de résidence nécessaires pour s'inscrire à l'école. Dans certains cas, les retards dans le renouvellement des documents de séjour pour les réfugiés à Tunis ont empêché à la fois les inscriptions et la formation continue pour ceux qui étaient déjà inscrits.

À Tanger, certaines écoles ne sont pas conscientes du droit d'accès des enfants de migrants et de réfugiés à l'éducation, créés par une récente décision nationale donnant à tous les enfants en âge d'être scolarisé le droit d'aller à l'école, et ont ainsi refusé leur inscription.

Des niveaux élevés de mobilité parmi les réfugiés et les familles de migrants freinent la fréquentation assidue de l'école dans certaines familles de migrants. À Lyon, ce problème touche principalement les enfants de familles sans-papiers, qui ont tendance à vivre dans des logements précaires et temporaires et qui déménagent fréquemment dans différents quartiers.

À Amman, en plus de la mobilité, les problèmes touchant généralement les familles de migrants ont un impact négatif sur l'assiduité à l'école. Cela inclut les mariages précoces, les problèmes de santé mentale ou trauma, les enfants handicapés et les familles étant incapables de couvrir les frais de transport de leur domicile aux écoles. À Lisbonne et à Tanger, les enfants de réfugiés et de migrants et leurs familles ont dû faire face à de la discrimination de la part du personnel scolaire, autant pendant le processus d'inscription que dans le cadre de l'apprentissage des enfants en classe.

Le manque de maîtrise de la langue peut à la fois limiter l'accès à l'éducation et empêcher une pleine participation dans l'enseignement scolaire pour les enfants de réfugiés/migrants et leurs familles. À Lisbonne, les parents ayant un faible niveau de maîtrise du portugais sont incapables de défendre les intérêts de leurs enfants ou de soutenir pleinement leur éducation.

À Vienne, les premières évaluations pour le placement dans les différentes voies d'enseignement supérieur reposent en partie sur la compétence linguistique en allemand des élèves. Beaucoup d'enfants migrants sont ainsi placés dans le système professionnel et non académique. Un manque de maîtrise de l'allemand au moment de l'évaluation signifie aussi que les enfants de migrants sont environ deux fois plus susceptibles que leurs homologues non migrantes d'être affectés aux écoles pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, empêchant leur accès à la formation professionnelle ou l'enseignement complémentaire et réduisant considérablement les futures possibilités d'emploi.¹⁵

Vienne note à quel point l'éducation et les résultats de la formation pour les enfants issus de l'immigration varient considérablement selon leur pays d'enseignement. Pour ceux formés à l'étranger, 35% n'ont pas continué leurs études au-delà de la période minimale obligatoire contre 2% pour ceux formés en Autriche. Si l'on compare les 15-24 ans issus de l'immigration, en 2014 38% de ceux formés à l'étranger n'étaient pas en formation ou en emploi, contre 18% de ceux formés en Autriche.

b. Emploi

En Jordanie, Liban et Tunisie, **des mesures nationales visant à promouvoir l'emploi pour les non-migrants excluent légalement certains migrants et réfugiés de professions particulières**: 16 professions sont réservées aux ressortissants jordaniens et 50 pour les ressortissants libanais. En outre, au Liban l'emploi légal pour les Syriens est limité aux secteurs de la construction, de l'agriculture et des services à domicile. En Tunisie, les étrangers sont exclus de travail dans la fonction publique et les «professions libérales», sauf autorisation expresse.¹⁶

Le travail informel et d'autres formes d'exploitation du travail caractérisent l'emploi des migrants et des réfugiés dans plusieurs villes. Seulement 51 000 permis de travail ont été accordés à des réfugiés syriens en Jordanie depuis 2013 lorsque les conditions d'obtention de permis ont été assoupli pour ce groupe, et le HCR estime que 200 000 réfugiés syriens travaillent à l'extérieur des camps dans l'économie informelle et sans les protections offertes par le droit du travail jordanien, subissant les mauvais traitements tels que les heures supplémentaires non rémunérées, la violence verbale, des heures de travail exagérément longues et l'absence de congés.

À Amman, les migrants travaillant dans les zones industrielles QIZ subissent de mauvais traitements de part leurs employeurs, allant des salaires impayés, aux heures supplémentaires impayées, les longues heures de travail, l'impossibilité de démissionner, les modifications forcées de leur contrat de travail et les violences physiques et sexuelles. Les syriens non-enregistrés vivant à Beyrouth ne sont pas en mesure d'accéder aux permis de travail et ont tendance à travailler de manière informelle. À Tunis, de nombreux réfugiés syriens sont employés dans le secteur informel, très souvent dans des conditions précaires et d'exploitation.

À Beyrouth, les migrants travaillant via le système de parrainage «kafala», qui presque entièrement des femmes, sont souvent sujettes à l'exploitation selon les rapports de certaines ONG: 91% travaillent sans aucun droit aux congés et les employeurs leur confisquent souvent passeports et contrats de travail.

Certaines villes notent à quel point **les migrants en situation irrégulière sont poussés par nécessité économique au travail de façon informelle, souvent précaire et abusive.**

¹⁵ En Autriche, le taux de chômage des personnes diplômées est de 4%, 7% pour les personnes qualifiés et entre 25 et 30% pour les travailleurs sans formation.

¹⁶ Les ressortissants libyens sont en grande partie exemptés de ces restrictions, à l'exception des médecins et avocats libyens qui sont juridiquement incapables d'exercer en Tunisie.

L'entrepreneuriat chez les réfugiés et les migrants se pratique aussi de façon informelle.

À Beyrouth, les petites entreprises gérées par des réfugiés palestiniens et syriens sont presque toutes informelles, en raison de la nature bureaucratique de l'enregistrement des entreprises et aux restrictions imposées sur la propriété aux Palestiniens. Madrid note également à quel point les obstacles bureaucratiques à l'établissement d'entreprises conduisent bon nombre d'entrepreneurs migrants à opérer en dehors des structures formelles.

À Lisbonne, la crise économique et financière de 2008 a entraîné une hausse la précarité du travail pour l'ensemble de la population, avec un impact supplémentaire pour les réfugiés et les migrants en raison de facteurs tels que la maîtrise limitée de la langue et le manque de connaissance de base sur le droit au travail. En revanche, Madrid note une stabilisation croissante des conditions d'emploi des migrants, avec environ 70% des migrants en activité avec des contrats d'emploi à durée indéterminée.

L'emploi dans des fonctions sous les niveaux de compétence et de qualification provoque une « déqualification » des réfugiés et migrants, un phénomène observé à Turin, Tunis et Vienne. À Turin, ceci est attribué au moins en partie aux difficultés à obtenir la reconnaissance des diplômes obtenus dans des pays tiers, alors qu'à Tunis l'exclusion nationale des étrangers de certaines professions signifie que les libyens avec des qualifications médicales et juridiques travaillent informellement dans les secteurs de la construction et l'agriculture.

A Tanger et à Vienne, on rapporte des exemples de **discrimination contre les migrants demandeurs d'emploi par d'éventuels employeurs.** À Tanger, certains employeurs ont rejeté des femmes migrantes qualifiées pour des métiers de service en supposant que leur clientèle ne réagirait pas bien. À Vienne, ce type de discrimination est plus structurel, comme en témoignent les différents taux de chômage pour ceux qui ont fini leurs études en Autriche: 8 à 18% pour les personnes nées à l'étranger et 4 à 6% pour les autrichiens non issus de l'immigration.

En raison des barrières structurelles susmentionnées et des facteurs de contexte, même lorsqu'il existe des mesures d'emploi destinées aux migrants, les résultats peuvent être limités: en 2017, seulement 4% des 1 329 migrants accédant au service d'insertion et d'orientation des immigrés de Madrid ont trouvé un emploi.

c. Logement

L'accès des migrants aux logements sociaux et à l'aide financière est affecté par les périodes requises de résidence légale, particulièrement dans les villes européennes. C'est le cas à Vienne, par exemple, conduisant à un recours disproportionnellement élevé aux logements

locatifs privés parmi les populations migrantes. À Turin, où la période de résidence nécessaire est plus courte que dans d'autres villes européennes, on a vu, entre 2010 et 2015, une augmentation de 20% des logements sociaux attribués à des étrangers, avec 58% des bénéficiaires actuels des subventions au logement constitués d'étrangers.

Les populations de réfugiés et de migrants font face à des défis pour financer le coût du logement. À Amman, de nombreuses familles de réfugiés ont du mal à payer pour le logement. Les programmes d'aide à la location destinés à aider à la fois les réfugiés et les jordaniens les plus pauvres ont eu pour effet involontaire la hausse des coûts de la location dans toute la ville, désavantagant encore plus les jordaniens, les travailleurs migrants et les réfugiés non enregistrés en termes d'accès au logement. À Lisbonne, certains foyers de migrants manquent de ressources pour compléter l'aide sociale financière pour le logement, dont les niveaux ont stagné depuis plusieurs années dans un contexte d'augmentation des coûts du logement, se retrouvant avec des arriérés de loyers et sous le coup d'expulsions.

La discrimination affecte l'accès au logement des migrants et des réfugiés. A Lisbonne, Tanger et Vienne, on signale des cas de propriétaires privés refusant des baux ou imposant des conditions de location impossibles aux migrants. À Lisbonne, cette discrimination cible particulièrement les locataires éventuels venant du Brésil et d'Afrique subsaharienne et inclut des pratiques telles qu'exiger un garant portugais ou un contrat d'emploi à durée indéterminée. Des pratiques discriminatoires sont également observées au niveau de la municipalité au Portugal, certaines autorités manquant à leurs obligations juridiques de relogement des résidents migrants hors de domiciles précaires.

À Lyon et à Madrid, **un nombre élevé de migrants accèdent à l'hébergement d'urgence fourni pendant les périodes d'hiver.** À Madrid, une moyenne de 50% des personnes accédant à ce service sont des étrangers. À Lyon, lors de la fermeture des places supplémentaires ouvertes en hébergement d'urgence pendant l'hiver, un certain nombre de personnes se retrouvent sans option d'hébergement malgré le maintien de places ouvertes tout au long de l'année.

d. Santé

Les coûts et les frais de santé déterminent l'accès des migrants et réfugiés aux soins médicaux. En Autriche, 99,9% de la population est couverte par l'assurance maladie, y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants résidents légaux. De même en France, les réfugiés et les migrants en situation régulière accèdent à l'assurance maladie. En Tunisie, les migrants réguliers peuvent accéder à des soins de santé gratuits dans les mêmes conditions que les ressortissants tunisiens.

Les soins de santé en Jordanie sont payants, et les réfugiés et les migrants en situation régulière payent les mêmes frais que les ressortissants jordaniens. Tandis que les frais pour les soins de santé primaires restent peu élevés, leur paiement présente une entrave considérable à leur accès pour les réfugiés. Pour les réfugiés atteints ayant des conditions médicales plus complexes et exigeant des soins continus et spécialisés, des frais élevés freinent l'accès à l'aide nécessaire. Ceux qui sont incapables de payer dépendent de l'aide humanitaire ou de parrainages privés. Le ministère de la santé a par ailleurs subventionné certaines dépenses de santé pour les familles de réfugiés syriens, mais pas de manière systématique.

Les personnes sans papiers rencontrent des obstacles à l'accès aux soins de santé, même lorsqu'ils y ont droit. À Lisbonne, un manque de connaissance des droits à la fois chez les migrants et les fournisseurs de soins de santé a dans certains cas empêché l'accès à des soins d'urgence aux personnes sans papiers. En Tunisie, les sans-papiers ont droit d'accéder aux soins de santé, mais sont souvent réticents à le faire en raison d'une législation nationale qui exige que les institutions publiques informent la police quand des migrants en situation irrégulière accèdent à leur service. Les hôpitaux peuvent aussi être réticents à offrir un traitement à des personnes sans-papiers, afin d'éviter de faire intervenir la police dans leurs locaux.

Des initiatives nationales et locales facilitent l'accès aux soins de santé pour les sans-papiers dans certaines villes européennes. Dans la métropole de Lyon, les sans-papiers peuvent accéder aux soins de santé primaires par l'intermédiaire des sept PASS des hôpitaux (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) administrés à l'échelle nationale et obtenir de l'aide pour des dépenses de santé via le système national d'AME.

Madrid propose un service de soins de santé spécifique pour les personnes sans-papiers («Madrid contre l'exclusion de santé») donnant accès à une carte de résident étranger non assuré et des informations détaillées sur les modalités d'utilisation et d'accès aux services de soins de santé, et a mis en place en décembre 2015 une campagne d'information pour sensibiliser les personnes sans-papiers au droit d'accès aux soins de santé à Madrid («même si vous n'avez pas de papiers, Madrid prend soin de vous»). La ville de Vienne contribue au financement d'un hôpital offrant des soins de santé gratuits aux sans-papiers vivant dans la ville, dirigé par un ordre religieux catholique.

10. APPROCHES CIBLÉES ET GRAND PUBLIC

a. Définitions et compréhension

Le «mainstreaming» (l'intégration ou l'approche grand public) peut être défini comme le processus par lequel les institutions et les organisations agissent pour devenir acteurs d'un contexte affecté par la migration. Déterminer dans quelle mesure l'intégration a lieu implique d'évaluer le niveau d'accessibilité des acteurs aux migrants, dans le cadre des ressources disponibles et des autres circonstances atténuantes qui affectent leur capacité d'action.

Les approches ciblées dans le contexte de la migration et de l'intégration concernent les politiques, services et interventions qui visent les migrants ou des groupes particuliers de migrants (par exemple, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les femmes/enfants et ainsi de suite).

Bien que les approches ciblées et grand public soient souvent présentées comme des modèles opposés, en réalité elles sont souvent complémentaires et coexistantes. Les prestations de services pour les populations migrantes existent dans le cadre d'un continuum dans lequel les prestations initialement ciblées facilitent les approches grand public.

b. Les approches des villes

Les villes européennes sélectionnées tendent à avoir explicitement formulé des visions ciblées et intégrées dans le contexte de la migration. Les villes hors d'Europe, ayant souvent la migration au cœur de leurs enjeux politiques locaux, se voient pour la première fois acteurs de la migration et commencent à articuler leurs idées et approches dans ce domaine. Néanmoins, ces villes ont défini des approches pour la prestation de services locaux qui peuvent être discutées dans ce contexte.

Amman, Beyrouth et Tunis offrent des services relevant de leurs compétences aux populations présentés sur leur territoire indépendamment de leur statut ou origine. Alors que cette approche n'est pas formulée sur la base d'une analyse des besoins des groupes spécifiques et ne peut donc pas être qualifiée de «mainstreaming» ou grand public, les réfugiés et migrants ne sont exclus, que ce soit en théorie ou en pratique, d'aucune des activités offertes les villes.

Lisbonne adopte une approche grand public de la prestation de services, dans laquelle les mesures répondant aux besoins particuliers des migrants sont assurées par la planification locale coordonnée centralement.

Lyon a une approche d'accompagnement des migrants dans le cadre des grandes politiques publiques, avec des interventions spécifiques de la société civile venant compléter les prestations de services sociaux.

Madrid a pour but une pleine participation des migrants aux services et initiatives grand public, mettant en œuvre les mesures spécialisées et ciblées nécessaires pour encourager pleinement cette participation.

Tanger offre des services qui sont ouverts à tous les résidents indépendamment des origines et du statut des individus, comme à Amman et à Beyrouth, avec une vision supplémentaire de la société civile comme prestataire des besoins particuliers et ciblés des migrants récemment arrivés.

Turin a en général adopté une approche grand public, convaincue de son efficacité, mais aussi en raison d'une réduction globale des ressources disponibles pour des interventions ciblées.

Vienne a pour objectif principal la création d'un environnement de service grand public entièrement accessible, une pleine participation et autonomisation sociale des migrants, avec des interventions ciblées facilitant cet objectif.

[c. Pratiques pertinentes](#)

Voir page suivante

Mobiliser les ressources et capacités existantes pour soutenir l'intégration	AMMAN	Des cartes GIS détaillant les services utiles pour les migrants. Amman possède de vastes données GIS pour la ville, qu'elle a utilisé pour créer une carte pour les migrants.
	TURIN	<p>La collaboration entre les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile et le service de travail de la Ville Métropolitaine pour inscrire les demandeurs d'asile auprès du service local d'emploi (les demandeurs d'asile peuvent chercher un emploi après 60 jours dans le processus) facilite les réunions d'information pour demandeurs d'asile les services locaux de formation/emploi.</p> <p>Groupe de travail sur le transport de la ville métropolitaine. Des initiatives ad hoc axées sur les zones de montagne recevant pour la première fois des demandeurs d'asile. Créé face à l'impact de l'absence de transports publics dans ces zones, sur la capacité des demandeurs d'asile à assister aux cours de langue, à accéder aux services et lieux de travail et éviter l'isolement social.</p>
Formation, information et ressources du personnel des services grand public	TURIN	<p>Des experts en migration dans les 13 centres d'emploi de la Ville Métropolitaine fournissent expertise et aide aux employés soutenant les demandeurs d'emploi migrants. Formation et mise à niveau juridique et informations fournies par le service central du travail de la Ville Métropolitaine aux experts.</p> <p>Projet régional MediaTo qui offre des possibilités de formation et d'échange pour un large éventail de professionnels fournissant des services aux réfugiés et aux migrants (enseignants, médecins, travailleurs sociaux, travailleurs des centres d'accueil de réfugiés ou des centres d'emploi et médiateurs interculturels). Le projet fournit une plateforme de réseautage en ligne sur laquelle les professionnels peuvent demander des informations à leurs homologues dans n'importe quel secteur et recevoir une réponse dans les 48 heures.</p>
	VIENNE	Du personnel enseignant supplémentaire avec des compétences dans les langues maternelles des élèves migrants est employé par plusieurs écoles à Vienne pour aider les enfants de familles de migrants.
La société civile en tant que médiateur de l'accès aux services grand public	LYON	Le projet CLASSES créé en 2007 fonctionne dans toutes les écoles à Lyon et agit comme un médiateur entre les collèges et lycées et les familles vivant dans des squats ou bidonvilles pour faciliter l'inscription et la présence à l'école des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle en situation précaire. Mené par des bénévoles, le projet CLASSES désigne un référent à chaque famille pour les assister dans leur échanges avec l'école et le système scolaire dans son ensemble.

<p>Mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales selon les priorités locales</p> <p>Application flexible et créative des compétences locales en soutien à l'intégration des migrants</p>	VIENNE	<p>Pour lutter contre la pauvreté, préparer leur intégration, prévenir l'exclusion sociale et la perception négative des demandeurs d'asile, Vienne:</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'a pas réduit les prestations d'aide sociale pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire lorsque toutes les autres provinces l'ont fait, • fournit l'accès à la formation linguistique et relogé rapidement les demandeurs d'asile dans un logement individuel, et • inclut les jeunes demandeurs d'asile dans des initiatives dédiées aux jeunes jusqu'à 21-23 ans sans emploi et hors du système scolaire.
	MADRID	<p>Carte de quartier («Tarjeta de Vecindad»), octroyée aux personnes sans papiers par la ville de Madrid pour faciliter l'accès aux services locaux, y compris les services sociaux, les services administratifs de la ville, les bibliothèques et les centres sportifs.</p>
<p>Initiatives multidisciplinaires/intersectorielles pour l'intégration</p>	LYON	<p>Entre 2011 et 2015, le programme Andatu a relogé 100 familles de Roms européens (400 personnes, principalement originaires de Roumanie et de Bulgarie) en dehors des bidonvilles. Initiatives de partenariat impliquant la Préfecture à Lyon, la Métropole de Lyon, l'ONG Forum Réfugiés et d'autres. Le Forum Réfugiés a organisé une aide à l'hébergement et l'intégration qui inclut des cours de langue, une aide à la recherche d'emploi, et le soutien à l'accès à l'éducation pour les enfants. Le gouvernement central a régularisé le statut des familles, accordant des permis de séjour pour faciliter leur accès au logement, aux allocations logement et l'aide sociale.</p>
	VIENNE	<p>L'ONG «Interface Vienna», chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'enseignement (principalement) pour les migrants et les personnes issues de l'immigration, prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ONG «Interface Vienna», chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'enseignement (principalement) pour les migrants et les personnes issues de l'immigration, prévoit: • une aide à l'apprentissage d'une langue et à l'orientation pour les migrants âgés de 15 à 21 ans et les migrants adultes, qui incluent des programmes genrés pour ceux avec peu ou pas d'éducation, • des conseils pour les réfugiés sur l'emploi, le logement, l'apprentissage de la langue, le regroupement familial et le cadre institutionnel à Vienne, • une aide à la médiation pour les familles inscrivant leurs enfants dans les écoles maternelles, • une aide linguistique pour les enfants migrants scolarisés, • une aide supplémentaire à l'apprentissage à la fois pour les élèves migrants et non migrants.

Annexe A:

PRINCIPALES SOURCES (TYPE DE DONNÉES PAR ANNÉE) – Amman, Beyrouth, Tanger et Tunis

VILLE	Municipalité	Institutions régionales et nationales	Recensement national	Organisations internationales	Organisations non gouvernementales
Amman	X	Ministère du travail (permis de travail accordés/2015)	2015 (populations « syriennes », « jordaniennes » et « autres », données disponibles au niveau local)	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR (réfugiés syriens enregistrés/2017; autres « personnes relevant de la compétence du HCR » / L'UNRWA (réfugiés palestiniens/divers) 	Le 'Care International' (réfugiés syriens/NA) TAMKEEN (travailleurs sans papiers/2016)
Beyrouth	X	X	X	Le HCR (réfugiés syriens enregistrés/2016) Banque mondiale, OIT, ONU-Habitat (divers)	Kafa (travailleuses domestiques, NA)
Tanger	X	Ministère de l'immigration (permis de séjour accordés aux réfugiés syriens/2014)	2014 (registre de population, permis de séjour accordé, naturalisation)	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR (personnes relevant de la compétence du HCR/2016) 	<ul style="list-style-type: none"> AMERM (migrants d'Afrique subsaharienne/2008) Caritas (intégration scolaire – enfants/2015)
Tunis	X	Bureau de l'immigration et de la main-d'œuvre étrangère (certificats de travail et contrats pour étrangers/2016)	2014 (entrées d'immigrants, aucun pays d'origine, données à l'échelon local)	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR (réfugiés enregistrés/2016) OIM (libyens en Tunisie et Tunis/2016) 	X

PRINCIPALES SOURCES (TYPE DE DONNÉES PAR ANNÉE) – Lisbonne, Lyon, Madrid, Turin et Vienne

VILLE	Municipalité	Institutions régionales et nationales	Recensement national	Autres
Lisbonne	Plan municipal pour l'intégration des Immigrants à Lisbonne Vol II (résumé données nationales au niveau de la ville/2015)	<ul style="list-style-type: none"> Institut des statistiques nationales (statistiques des estimations de la population annuelle/2015) Service des étrangers et des frontières (population étrangère ayant une résidence légale/2015) 	2011 (données locales disponibles)	
Lyon	X	<ul style="list-style-type: none"> Département du Rhône (permis de séjour accordés/2013) Institut des statistique nationales (demandes de permis de séjour/2014) Les dossiers de l'INSEE Rhône-Alpes: atlas des populations immigrées en Rhône-Alpes (2005) 	<ul style="list-style-type: none"> 2012 (pas de données par pays d'origine) 2013: exploitation totale Métropole de Lyon par pays d'origine 1990: historique par pays d'origine 	Audit urbain (enquête auprès de villes d'Union européenne/2012 – 16)
Madrid	<ul style="list-style-type: none"> Registre municipal des habitants (population par nationalité et lieu de naissance/2016) Enquête sur la coexistence sociale et interculturelle (attitudes du public/2010, 2012 & 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur l'immigration régionale de la communauté de Madrid (utilisation du service, migrants/2014) Institut de statistiques nationales, Registre National de la Population (personnes nées à l'étranger et étrangers dans la population, nombre de naturalisés/2015) 		<ul style="list-style-type: none"> Réseau anti-pauvreté de Madrid (2015) Audit urbain (enquête auprès de villes d'Union européenne/2012 – 16)
Turin	<ul style="list-style-type: none"> Observatoire interinstitutionnelle des populations étrangères dans la ville métropolitaine de Turin (étrangers dans la population/2016) Politique sociale de la ville et Département de l'égalité (distribution spatiale des étrangers/2016) 	<ul style="list-style-type: none"> Préfecture de Turin: Police (octrois de permis de séjour/2016; octrois de naturalisations/2015; demandes d'asile/2014) Bureau unique de l'immigration (octrois de permis de séjour et conversions/2015) Région du Piémont: Département de la cohésion sociale (étrangers en logement social/2016) National: Institut de statistiques nationales (données démographiques dans les dans les villes/2016) 		Conseil pour les réfugiés italiens, Caritas
Vienne	3e intégration et moniteur de la diversité de la ville de Vienne (populations étrangère, entrants et résidents/2014)	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques Autriche (étrangers et personnes nées à l'étranger dans la population, durée du séjour, niveau d'éducation, marché du travail/2016) Enquête sur la main d'œuvre nationale (participation au marché du travail, âge/2012) 	Micro-recensement (participation au marché du travail/2014)	Audit urbain (enquête auprès de villes d'Union européenne/2012 – 16)

Annexe C:
Répartition des compétences

Ville	National	Régional	Local
Amman	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Santé • Éducation • Emploi 		<ul style="list-style-type: none"> • Santé environnementale • Programmes culturels et sport • Entretien des installations et inspection (y compris la santé et les établissements d'enseignement)
Beyrouth	<i>renseignements non fournis</i>		
Lisbonne	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Éducation (curriculum et évaluation) • Santé (planification nationale et financement) • Sécurité sociale • Apprentissage des langues • Intégration des migrants • Emploi 		<ul style="list-style-type: none"> • Santé environnementale • Programmes culturels et sport • Éducation (enseignement et formation professionnelle) • Logement • Soins de santé primaires
Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Intégration des migrants • Apprentissage des langues et orientation (via les contrats d'intégration) • Éducation • Sécurité sociale • Santé • Logement (hébergement d'urgence) 	<p>(Métropole de Lyon):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les solidarités • L'enfance et la famille • Savoirs et culture • L'attractivité et le rayonnement • Déplacements • Développement économique (dont insertion) • Les grands projets et l'aménagement urbain (et la politique de la ville) • L'habitat et le logement • L'énergie et l'environnement • L'eau et l'assainissement • La propreté 	<p>(Ville de Lyon)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action sociale • Petite enfance • Éducation • Sport • Culture • Urbanisme • Commerce et artisanat • Espaces verts • Éclairage public • État civil • Police
Madrid	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Sécurité sociale • Intégration (facilitant la coopération pour l'élabo-ration des politiques au niveau régional) • Santé 	<p>(Communauté autonome de Madrid)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'enfance • Éducation • Programmes culturels • Politique d'intégration régionale 	<p>(Ville de Madrid)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide sociale et aide d'urgence • Logement • Emploi • Éducation (0 – 3 ans) • combiné au cadre d'éducation de la communauté de Madrid

Ville	National	Régional	Local
Tanger	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Éducation • Logement • Santé • Emploi • Migration 		<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement (création de crèches; maintien de locaux pédagogiques) • Programmes culturels • Cohésion sociale • Développement économique urbain
Tunis	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Emploi • Éducation • Santé • <i>Migration (nouvelle compétence de la Secrétaire d'État à l'Immigration et des tunisiens à l'étranger (SEITE), créé en août 2016)</i> 		<ul style="list-style-type: none"> • Éducation (écoles maternelles) • Développement économique urbain • Sécurité sociale (aide d'urgence) • Santé environnementale • Programmes culturels et sport
Turin	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Apprentissage des langues • Santé 	<p>(Région du Piémont)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des migrants • Emploi (<i>compétence de la ville métropolitaine jusqu'à fin 2017</i>) • Logement (planification et financement) 	<p>(Ville métropolitaine de Turin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation (0–5 ans) • Éducation (écoles) - <i>compétence de la région du Piémont, déléguée au niveau de la ville métropolitaine</i> • Logement (mise en œuvre)
Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Frontières et résidence • Intégration (politique de coordination au niveau de la province) • Enseignement supérieur/formation complémentaire • Santé (compétence partagée) • Sécurité sociale • Emploi • Formation professionnelle (compétence partagée) • <i>Apprentissage des langues et orientation (via les contrats d'intégration) - administré par la Fondation des «Fonds autrichiens pour l'intégration»</i> 	<p>(Vienne en tant que province et ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logement • Politique d'intégration régionale et locale • Apprentissage des langues (pas par les contrats d'intégration) • Orientation (mise en œuvre) • Santé (compétence partagée) • Éducation (école maternelle, éducation primaire et secondaire; compétence partielle pour la politique d'éducation) • Sécurité sociale (certains éléments de mise en œuvre) • Formation professionnelle (compétence partagée) 	

Co-financé par l'Union Européenne



Co-financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC**

Mis en œuvre par



Partenaire associé



Co-financé par l'Union Européenne



Co-financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

